



ACTUALITÉ

La « rigueur » selon Sarkozy

MÉTIER

Élections professionnelles,
PRAG-PRCE

INTERNATIONAL

Contestation sociale en Israël

ENTRETIEN

Bernardette
Groison

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 597 SEPTEMBRE 2011

e s n e s u p



DOSSIER

Jeunesse : quel avenir ?

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 71020 Muret-la-Mulot 0431 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 384 279 779 00041 - RCS Muret - Crédit photo : Agence Images



casden 

BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

De la mémoire

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

*Alors que la rentrée universitaire se fait dans des conditions déplorables, les thuriféraires de N. Sarkozy présentent les « réformes » engagées dans l'enseignement supérieur comme la réussite du quinquennat... À l'occasion de la « 4^e rencontre universités et entreprises » organisée par le MEDEF, en partenariat inédit avec la CPU, L. Wauquiez a fait la promotion du dispositif (loi LRU succédant au Pacte recherche, fondations et Grand Emprunt, opérations dites d'excellence...) parachevé pendant l'été par la publication du nouvel arrêté licence. En appelant les entreprises à investir dans les universités, le ministre veut accélérer le processus de déstructuration du service public et de substitution des ressources publiques. **La course à l'austérité**, promue dans toute l'Europe sous l'impulsion du couple franco-allemand, est devenue un argument de campagne pour disqualifier toute alternative. Le plan d'austérité (11 Mds €) annoncé par F. Fillon pèse essentiellement sur les ménages. Malgré les critiques développées par des rapports officiels, le Crédit Impôt Recherche (CIR : 5 Mds €) et ses effets d'aubaines sont maintenus. À aucun moment ne sont envisagées des mesures pour l'emploi, les salaires, une fiscalité plus juste et*



Stéphane Tassel
secrétaire général

progressive qui contribuerait à alimenter les recettes publiques.

Il y aura bientôt trois ans, la communauté universitaire exprimait sa colère dans la rue dans un mouvement historique. Les contrevérités gouvernementales ou l'amnésie de certains ne sauraient masquer la réalité vécue dans nos établissements. Nos analyses, portées par nos

mobilisations, sont connues et ne peuvent être éludées : du temps pour effectuer librement nos missions, des carrières épanouissantes et enfin revalorisées, le retour à la collégialité et à la démocratie universitaire, des créations de postes, la suppression de la précarité, la revitalisation de la recherche, la démocratisation de l'enseignement supérieur...

D'autres choix sont possibles. Pour les imposer, nous devons investir le débat, construire les résistances, participer et appeler à toutes les mobilisations.

Dès ce début d'année, des élections déterminantes auront lieu : renouvellement des sections du CNU, scrutin aux Comités Techniques, CAPA et CAPN, élections dans les Conseils... Votez et faites voter pour nos listes et nos candidats!

Bonne rentrée!

ACTUALITÉ 4

- La « rigueur » selon Sarkozy : **reniements et obstination**
- **Laurent Wauquiez** : ministre choc contre les universitaires
- Elections professionnelles PRAG - PRCE : **renouvellement** des Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) et Académiques (CAPA)

MÉTIER 7

- Statut des PRAG-PRCE et assimilés : **AG nationale de consultation des collègues**, le 29 septembre à Paris
- Comités techniques : la **suppression du paritarisme**
- CNU : **qualifications 2011**

DOSSIER 9

Jeunesse : quel avenir ?

Loin d'être un phénomène saisonnier, l'irruption sur le devant de la scène sociale et politique de millions de jeunes un peu partout dans le monde est le signe tangible d'une crise mondiale. Celle du modèle économique dominant sans doute, mais pas seulement et dans des dimensions multiples. Des différences nationales distinguent les luttes pour la démocratie mettant fin aux tyrannies tunisienne, égyptienne, libyenne, syrienne qui engagent jusqu'à la vie même de certains, des manifestations des « indignés » espagnols, grecs, israéliens, ...et encore des conflits aux origines plus catégorielles comme celui amorcé par les étudiants chiliens. Encore ne s'agit-il là que des événements de 2011.



© Didier Chamma

ENTRETIEN 15

- avec **Bernadette Groison**

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- L'arrêté licence du 1^{er} août 2011 : **l'analyse** du SNESUP
- **L'entrée et la réussite** dans le post bac : enjeu essentiel
- **Labex** : la fin des labos et des disciplines ?

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 20

INTERNATIONAL 21

- **Chili** : crise de l'éducation, crise sociale
- La situation en **Syrie**
- Contestation sociale en **Israël**
- **Espagne**
- **Angleterre**

CULTURE 24

- Danièle Sallenave : de Nanterre au Quai Conti



ÉPHÉMÉRIDE

27 SEPTEMBRE

Journée de grève et de manifestations à l'appel des fédérations de l'éducation nationale

28 SEPTEMBRE

Colloque sur l'avenir du système éducatif organisé par la FSU (3, square Max Hymans - Paris 15^e)

29 SEPTEMBRE

Assemblée Générale des personnels de statut second degré

6 OCTOBRE

Réunion des responsables de sections et membres de la CA

6 OCTOBRE

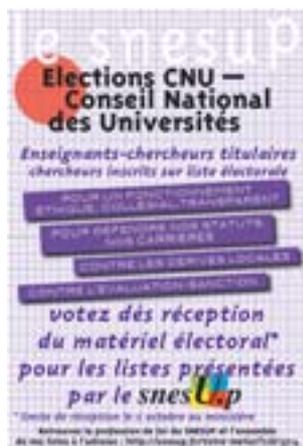
Manifestation à Paris à l'appel des organisations syndicales de retraités

11 OCTOBRE

Journée d'action interprofessionnelle

13 OCTOBRE

Stage élus SNESUP dans les conseils d'établissements.



La « rigueur » selon Sarkozy : reniements et obstination

→ par Pierre Duharcourt

Alors que la sortie de crise suppose une lutte radicale contre les inégalités et une autre répartition des richesses, le gouvernement, exclusivement guidé par le souci de réduire le déficit et la dette, diminue les dépenses sociales et entame le pouvoir d'achat, ce qui ne peut conduire qu'à aggraver le déficit.

Il n'y a pas eu de trêve pendant les vacances dans l'accumulation des mesures d'aggravation de l'austérité. Pour ce qui est des retraités, les premières mesures de la loi Sarkozy (allongement des bornes d'âge de 4 mois par an) s'appliquent dès le début juillet. Mais s'y est ajoutée la poursuite de la mise en œuvre d'un des principes avancés dès la loi Fillon de 2003, à savoir l'allongement de la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein (les gains d'espérance de vie devant être partagés entre-temps passé au travail et temps passé à la retraite) : un décret paru début août fixe cette durée à 166 trimestres pour les personnes nées en 1955 (rappelons qu'auparavant, elle était de 150). Cette décision s'abrite derrière un avis « technique » rendu par le COR contraint par les textes existants, mais cette procédure amène à s'interroger sur le rôle que peuvent tenir les organisations représentatives comme la FSU dans de telles instances où leur expression de désaccord reste confidentielle.

La « coordination des purges » menées, notamment en Europe, sous couvert de réduire la dette publique, dont la montée résulte essentiellement de ce qu'elle se substituait à des dettes privées, a pour conséquence inéluctable une dégradation générale de la conjoncture et de l'emploi. En France, la stagnation de l'activité au deuxième semestre a conduit à réviser en baisse les prévisions de croissance : de 2 à 1,75 % pour l'année en cours, de 2,25 à 1,75 % pour 2012 ; cette dégradation est confirmée par la remontée du chômage, appelée d'autant plus à se poursuivre que la réforme des retraites se traduit par une augmentation de la population active. Est donc conduite une course suicidaire à l'austérité, pilotée en Europe par le couple franco-allemand – dont c'est le seul point d'accord –, et au niveau mondial par le FMI. Le dernier rapport du



© Antoine Dumont

Fonds pour la France déclare que la réduction du déficit public « nécessite des mesures supplémentaires et notamment de nouvelles réformes des systèmes de retraite et de santé ».

On est loin des discours que N. Sarkozy osait prononcer il y a trois ans sur le refus de la dictature des marchés : aujourd'hui, toute la politique française, à l'instar de celle de l'ensemble de l'Union européenne, est explicitement guidée par le souci de « rassurer les marchés ». Un cercle vicieux est ainsi à l'œuvre : au nom de l'impératif de réduire le déficit et la dette, on comprime les dépenses et notamment les dépenses sociales utiles et on rogne le pouvoir d'achat, on alimente ainsi une dégradation de l'activité et donc des recettes publiques, ce qui aggrave le déficit, etc.

LUTTER POUR UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES

Il faut le marteler sans cesse : la sortie de crise exige de profonds changements de structure et une lutte radicale contre les inégalités et pour une autre répartition des richesses ; elle passe dans l'immédiat à la fois par une chasse aux véritables gaspillages (à commencer par les niches fiscales et sociales injustifiées que l'Inspection des finances, qui n'y inclut

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication :

Guy Odent

Rédacteur en chef :

Jean Fabbri

Rédaction exécutive :

Thierry Astruc, Pierre Duharcourt, Annliese Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :

Thierry Astruc

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi - Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : o III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :

C.A.G., Paris

Impression :

SIPÉ, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Ce numéro comporte un encart publicitaire VISAGES aux adhérents.

Illustration de couverture : © Gilda/Flickr

pas le CIR, chiffre au minimum à 50 milliards d'euros par an) et par de réels « investissements pour l'avenir » (sans rapport dans leur montant et leur contenu avec ceux programmés dans le grand emprunt) et des mesures pour l'emploi et le pouvoir d'achat. Cela peut nécessiter des augmentations des prélèvements obligatoires dans le cadre d'une réforme d'ensemble de ces prélèvements (fiscaux et sociaux).

Les mesures gouvernementales sont enrobées d'annonces mensongères pour tenter de faire croire à une meilleure répartition des efforts, qui masquent mal de nouvelles et lourdes attaques contre le pouvoir d'achat et la protection sociale des salariés et retraités.

Ainsi, la mesure symbolique prise en juin de suppression du scandaleux bouclier fiscal a eu comme contrepartie l'allègement moins symbolique (de 2 milliards) de l'impôt sur la fortune, ce qui reviendra au final (quand cette suppression s'appliquera, puisque sa mise en œuvre est reportée à l'an prochain), à faire un cadeau de 200 millions d'euros aux ménages les plus riches. Les mini-mesures annoncées fin août de taxation des « super-riches » ne font que rapporter la même somme de 200 millions. On pourrait croire que ce qui a été annoncé concernant les exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires achève le dé tricotage de l'en-

▼

**Les mesures gouvernementales
sont enrobées
d'annonces mensongères
pour tenter de faire croire
à une meilleure répartition des
efforts, qui masquent mal
de nouvelles et lourdes attaques
contre le pouvoir d'achat
et la protection sociale
des salariés et retraités**

▲

semble de la loi TEPA inaugurant le quinquennat, mais il s'agit simplement d'une réduction des exonérations de cotisations pour les employeurs.

En fait les ménages sont les principales victimes des augmentations de 12 milliards d'impôts et de taxes annoncées le 24 août par F. Fillon : taxes sur le tabac, alcool et boissons sucrées, fiscalité sur l'épargne, augmentation de la CSG à travers la réduction (de 3 à 2 %) de l'abattement applicable sur l'assiette au titre des frais professionnels, y compris des mesures totalement mesquines telles que le relèvement de la TVA sur les billets d'entrée dans les parcs de loisirs. Une des mesures les plus injustes (censée rapporter 1,1 milliard) est l'aug-

mentation de la taxation des complémentaires santé (7 % au lieu de 3,5 % les « contrats responsables », 9 % au lieu de 7 % les contrats « non responsables »), qui se répercutera sur les tarifs et donc sur le droit aux soins.

On pourrait se consoler en disant que cela pourrait être pire : le gouvernement renonce pour l'instant à supprimer l'abattement de 10 % sur les retraites proposé par l'IGF, et reporte à l'an prochain – compte tenu des problèmes posés par la crise financière – le débat sur le financement de la « dépendance », où étaient relancées diverses hypothèses inquiétantes : après avoir écarté l'idée d'une assurance privée obligatoire, étaient revenues en effet non seulement sur l'idée d'un alignement de la CSG des retraités sur les actifs, mais aussi celle d'une « deuxième journée solidarité ». Mais ce report laisse entier l'urgence du financement de l'APA – avec de nouvelles ressources qui doivent être dégagées dès la prochaine LFSS – et l'exigence de réformes assurant une meilleure prise en charge dans un cadre solidaire de la perte d'autonomie.

Ces exigences seront au centre de la journée d'action intersyndicale des organisations de retraités du jeudi 6 octobre, de même qu'elles justifient l'organisation rapide d'une action professionnelle pour imposer d'autres choix économiques et financiers. ●

Laurent Wauquiez : ministre choc contre les universitaires

→ par Jean Fabbri

Comment le nouveau ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche s'insère dans la présidentielle de 2012.

Le début de l'été a vu une réorganisation du dispositif gouvernemental à la suite du départ de C. Lagarde vers le FMI. Dans ce jeu de chaises musicales, V. Péresse a réussi à s'exfiltrer d'un ministère où la politique qu'elle menait était fortement contestée, faisait de moins en moins illusion et où manifestement elle n'avait plus aucun intérêt depuis longtemps. Elle a ainsi laissé le Monopoly des PRES et des fusions universitaires pour ce qui ressemble pour elle à un nouveau joujou, le budget de la France. Ses interventions récentes, tant sur les niches fiscales (dont l'inefficace Crédit Impôt Recherche qui est maintenu) que dans la promotion inlassable et bêtifiante du gadget actuel de la droite qu'est la « règle d'or », sont bien solidaires des choix ultra

libéraux de la droite française. Laurent Wauquiez s'est donc transféré vers les bureaux de la rue Descartes avec la quasi-totalité des personnes (essentiellement en charge de diverses formes de communication) qui l'entourait déjà au ministère des Affaires Européennes.

Le 8 mai dernier, Laurent Wauquiez faisait parler de lui (il aime ça) en frappant fort contre les « dérives de l'assistantat », qualifié de « cancer de la société française ». Il annonçait alors une proposition de loi de son groupe « La Droite sociale » qui obligerait les bénéficiaires du RSA à ►►►



Parmi ces prédateurs se cache un nuisible...

assumer « chaque semaine cinq heures de service social ». Il conclut : « *le RSA est l'erreur majeure du quinquennat* » et ajoutait, pour ne pas laisser seuls Guéant, Besson et Hortefeux, *que notre système de protection sociale, « le plus généreux d'Europe », permet aux étrangers, « très facilement, de bénéficier de nos différents outils de solidarité ».* « *Il est normal que quelqu'un qui vienne en France bénéficie de notre système à condition qu'il ait un minimum contribué* ».

La présidentielle de 2012 et ses suivantes, côté surenchères de droite sont bien au centre malsain de ses propos. Même s'il cultive un côté jeune et brillant, L. Wauquiez participe tant sur le plan idéologique que dans ses pratiques politiques de la plus réactionnaire des droites et de ses turpitudes financières. Il fut rappelé à l'ordre sur une affaire de financement de micro parti politique (comme Péresse et Woerth plus tard). En juillet 2010 est révélé que pour son parti *Nouvel Oxygène*, créé en 2008, il a rencontré des hommes d'affaires français, implantés à Londres, pour leur demander des fonds. Secrétaire d'État chargé de l'Emploi en 2008, il met en œuvre de manière brutale la RGPP dans la fusion qui aboutit à Pôle emploi, programme phare de Nicolas Sarkozy.

Depuis qu'il est devenu ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, il s'est employé à finasser sur le 10^e mois de bourse, arraché l'an passé au gouvernement par les étudiants. Il est passé en force, comme jamais dans l'histoire, contre l'immense majorité des organisations d'enseignants universitaires (voir article p. 22) sur l'arrêté réorganisant le cycle licence en matière de contenus, de modalités et de contrôle des connaissances. Inscrivant son action dans la logique des hiérarchies internationales que seules les politiques françaises entretiennent à ce point, il s'est précipité sur le premier classement de Shanghai venu... en rajoutant même : « *Les auteurs du classement, à ma demande, ont réalisé une simulation et proposent de les [les PRES] prendre en compte à l'avenir s'ils poursuivent leur rapprochement. Les résultats sont extraordinaires. Quatre regroupements pourraient intégrer directement le top 50, avec les établissements du campus de Saclay, ceux de Paris Sciences et Lettres Étoile (ENS Ulm, Dauphine...), et les PRES Sorbonne Universités [Paris-2, 4, 6] et Paris Cité [Paris-3, 5, 7, 13]* ».

Il est temps de stopper ces prédateurs! ●

ELECTIONS PROFESSIONNELLES PRAG - PRCE

Renouvellement des Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) et Académiques (CAPA)

→ par Gérard TOLLET, co-responsable secteur second degré

Un vote FSU (listes communes SNESUP-SNES-SNEP) essentiel pour se défendre, individuellement et collectivement, et pour peser dans la réforme statutaire actuelle dans le sens d'une revalorisation de notre métier.

En octobre prochain, nous allons élire pour les trois années à venir nos représentants dans les commissions administratives paritaires. Ce vote va se dérouler dans un contexte de modifications statutaires pour les PRAG-PRCE et assimilés, modifications qui consistent essentiellement en une adaptation de nos statuts aux nouvelles responsabilités et compétences élargies (RCE) des établissements, ceci en application de la très néfaste et concurrentielle loi LRU. Ainsi, le ministère pousse à ce que nos carrières soient de plus en

plus gérées localement, avec toutes les dérives inégalitaires que cela engendre, ce à quoi le SNESUP et la FSU s'opposent fermement. Au contraire de ces mauvaises évolutions, nous proposons une indispensable revalorisation des carrières gérées nationalement, ceci tant pour mettre fin à une baisse continue du pouvoir d'achat (notamment pour les jeunes collègues) que pour une nouvelle attractivité du métier. De plus, un fort investissement dans le service public d'enseignement supérieur et de recherche, seule garantie d'une égalité d'accès de tous sur tout le territoire national, est hautement nécessaire pour notre pays.

Or, malgré les déclarations de l'ancienne ministre concernant les nécessaires mesures améliorant l'avancement d'échelon des PRAG-PRCE, le ministère reste muet sur ce point et semble pour l'instant renier ses propres engagements. D'où l'impérieuse nécessité d'une pression de tous les collègues et des syndicats pour obtenir gain de cause sur ce légitime rattrapage de carrière. C'est ce



© Didier Chamma

à quoi travaille le SNESUP dans les discussions avec le ministère et c'est dans ce cadre que s'inscrit ce vote très important afin d'inverser les choix politiques actuels.

Pas une voix ne doit donc manquer ! Le vote massif et unitaire pour les listes communes présentées par le SNESUP, le SNES et le SNEP permettra d'élire des commissaires paritaires qui allieront défense individuelle des collègues et défense collective pour contrer la politique antisociale et destructrice du service public, politique que nous subissons depuis trop longtemps.

A noter que pour la première fois, ces élections auront lieu par voie électronique, du 13 au 20 octobre. Ceci obligera à une vigilance syndicale très particulière afin de vérifier non seulement le bon déroulement du scrutin (possibilité de vote de tous les collègues), mais aussi l'anonymat, le décompte rigoureux des voix, l'impartialité du « logiciel »... N'hésitez pas à nous faire remonter toute remarque concernant ces opérations de vote. ●

AG nationale de consultation des collègues, le 29 septembre à Paris

→ par Gérard TOLLET, co-responsable secteur second degré

Après 6 mois de négociations et la 3^e rencontre syndicats/ministère, ce dernier reste sourd aux revendications fondamentales des collègues !

Le 13 juillet dernier, les syndicats rencontraient une nouvelle fois le ministère dans le cadre des négociations sur les évolutions statutaires.

Le rappel des revendications du SNESUP avait déjà été fait lors des précédentes rencontres (voir document détaillé*). Quant au ministère, il a diffusé un texte de cadrage courant mai(*) qui, dès le 9 juin lors de la 2^e rencontre, a été dénoncé par tous les syndicats pour son caractère partiel et inadapté sur bien des aspects. Suite à cela, un travail de réflexion sur la base des propositions syndicales concernant la généralisation des commissions de choix pour le recrutement (en réalité, l'affectation) des PRAG-PRCE a été mené : les représentants de la CPU n'ont pas trouvé d'inconvénients particuliers à leur mise en place. Devant cette unanimité, le ministère s'est alors résigné à cette idée. Cependant, dans le B.O.E.N. du 30 juin, quelle n'a pas été la surprise du SNESUP de trouver une circulaire emplois 2nd degré 2012 fort précoce et qui, non seulement ignore l'accord trouvé sur ce point en conservant le caractère optionnel des commissions de choix, mais de surcroît, renforce le pouvoir des chefs d'établissement dans la procédure d'affectation (délais de réponse, pièces à fournir) !

DES ENSEIGNANTS DE STATUT SECOND DEGRÉ, PAS DE SECONDE ZONE !

C'est dans ce contexte que s'est déroulé la 3^e rencontre du 13 juillet. Le SNESUP, dans une déclaration liminaire, a donc posé la question de l'intérêt de négociations dont les résultats débouchent, pour l'essentiel, sur rien ! Nous avons déploré le silence ministériel anormal concernant les revendications fondamentales des collègues maintes fois rappelées par le SNESUP, à savoir :

Les services lourds et la nécessaire RIT dont les enseignants n'ont jamais bénéficié. Au contraire, nombre de collègues (ceux pour lesquels l'année universitaire d'enseignement est inférieure à 32 semaines) ont subi un net

alourdissement depuis le décret LANG d'annualisation de 1993 puisque celui-ci a fixé le service sur la base d'une année universitaire de 32 semaines d'enseignement à raison de 12 heures hebdomadaires.

Le retard de carrière par rapport aux collègues du post-bac restés dans l'enseignement scolaire, notamment en termes d'avancement d'échelon, auquel le ministre V. Pécresse avait pourtant promis de remédier.

Concernant la circulaire emplois, nous avons poursuivi en indiquant le danger et les dérives que représenteraient la banalisation des affectations provisoires et la « publication » locale des emplois déclarés vacants tardivement : procédure non transparente et perte de l'ancien poste pour les collègues... Comme remède, nous avons proposé la création d'un second tour de publication de postes, synchronisé et national.

Au final, nous avons posé fortement la question d'une revalorisation de carrière et du

respect des engagements pris comme condition de la poursuite des négociations. Pour le moins, une modification de l'ordre des négociations s'impose : le fondamental d'abord, les brouilleries ensuite !

La quasi totalité de la rencontre a été utilisée à traiter une nouvelle fois des procédures d'affectation avec publication sur l'application informatique GALAXIE. Sans entrer dans les détails techniques, la note de service du BO sera complétée par une circulaire dont on espère cette fois-ci qu'elle sera conforme à la position unanime (à quelques nuances près) exprimée encore par les syndicats et la CPU. La possibilité d'un second tour de publication de postes sera étudiée.

CARRIÈRES : MAINTENONS ET AMPLIFIONS LA PRESSION POUR LE RESPECT DES ENGAGEMENTS ET UNE LÉGITIME REVALORISATION

Un blocage gouvernemental lié à la politique antisociale actuelle est nettement perceptible. Le prétexte est tou-

jours le même : les moyens manqueraient. Or, en ces temps de faux débat sur l'endettement du pays, certains économistes indépendants estiment la totalité des cadeaux fiscaux à 145 milliards d'euros annuels (!), soit l'équivalent de 4 millions d'emplois à 1 500 euros nets, charges comprises. Cette comparaison pour montrer qu'une autre politique est possible et que les moyens existent pour le service public, les salaires, les emplois, nos carrières, pour peu que cela devienne une priorité.

De tout cela, nous pourrions en informer, débattre, consulter les collègues, lors d'une AG nationale 2nd degré exceptionnellement avancée au 29 septembre prochain à 9 h 30, à la bourse du travail, 3 rue du château d'eau, Paris (M^o Château d'eau). La grève enseignante du mardi 27 septembre sera aussi un moyen essentiel d'expression des collègues. ●

(*) Consultable sur le site du SNESUP, rubrique « métier ».



© Didier Chaimma

Nous avons posé fortement la question d'une revalorisation de carrière et du respect des engagements pris comme condition de la poursuite des négociations

COMITÉS TECHNIQUES

La suppression du paritarisme

→ par Philippe Enclos, secrétaire national, coresponsable du secteur Service public

DES CTP QUASI MORT-NÉS

Les Comités techniques paritaires (CTP) furent instaurés par un décret de 1982 appliquant l'ordonnance de 1959 (statut des fonctionnaires) qui posait le principe du paritarisme, important acquis des luttes pour le droit syndical et la représentation des personnels. Dans l'enseignement supérieur public, il a fallu attendre la LRU pour qu'ils soient obligatoires. On s'interroge au sein du SNESUP sur la motivation de cette disposition : s'agissait-il de compenser les effets dévastateurs de cette loi pour le fonction-

nement démocratique des établissements ou de réduire le contre-pouvoir syndical en institutionnalisant le « dialogue social » ? Dans nos établissements, le paritarisme n'aura vécu que 4 ans : la loi du 5 juillet 2010 « de rénovation du dialogue social dans la fonction publique » a supprimé le caractère paritaire de tous les Comités techniques (CT).

LA SUPPRESSION DU PARITARISME : CONSTAT D'ÉCHEC OU RÉGRESSION ?

L'accord des syndicats de la Fonction publique (FP), FSU

inclusive, s'explique principalement par le constat que dans les CTP, l'administration faisait bloc, empêchant les représentants du personnel (RP) de faire adopter leurs propositions. Pourquoi le gouvernement s'est-il privé de ce moyen de brider les prérogatives des RP ? C'est que, dans le droit fil de la destruction des acquis sociaux par une droite « décomplexée », la nouvelle loi réduit la portée du principe de la participation des fonctionnaires par l'intermédiaire de leurs délégués à l'organisation et au fonctionnement des services publics. En sus, la disparition d'une instance où l'administration et les personnels étaient à égalité renforce cet autre principe qui place les agents publics en situation de « servir ». Enfin, elle aligne le droit de la représentation du personnel dans la FP sur le modèle de l'entreprise, où il n'y a jamais eu de paritarisme. Cette régression n'a peut-être pas suffisamment été prise en compte par les syndicats.

UN RAPPORT DE FORCE INVERSÉ

On regrette que ni la FSU ni le SNESUP n'aient analysé les conséquences de cette modification. Alors que le paritarisme pouvait inciter les OS à faire front commun contre l'employeur, la transformation des CT en instruments de mesure de la représentativité syndicale avive la concurrence. Le SNESUP est ainsi réduit à déconseiller de constituer des listes avec des syndicats hors FSU. Plus grave, les RP ne peuvent plus espérer diviser les représentants de l'administration et on peut craindre que les CT deviennent de simples tribunes d'expression syndicale. Une administration retorse pourrait même leur soumettre des projets conçus pour diviser les OS. La seule parade consistera à se concerter en amont pour adopter des positions communes. Toutefois, les CT demeurent des organes collectifs dont l'administration reste tenue de recueillir les avis : souhaitons que nos RP continuent d'en faire un terrain d'action combative et efficace ! ●



CNU

Qualifications 2011

→ par Dominique Faudot, élue SNESUP, vice-présidente de la CP-CNU

Quelques éléments de comparaison des nombres bruts 2009, 2010 et 2011 (hors Muséum).

AUGMENTATION EN 2011 DES % DE QUALIFICATIONS (NOMBRE DE QUALIFIÉS/TOTAL GÉNÉRAL) SURTOUT CHEZ LES PR
 46,76 % de qualifiés MCF en 2009, 46,69 % en 2010 et 48,9 % en 2011
 51,26 % de qualifiés PR en 2009, 51,92 % en 2010 et 56,18 % en 2011

IDEM POUR LES % DE QUALIFICATIONS/DOSSIERS EXAMINÉS :
 Pour les MCF : 58,12 % en 2009, 57,79 % en 2010 et 59,53 % en 2011
 Pour les PR : 62,26 % en 2009, 61,59 % en 2010 et 65,60 % en 2011
 On observe de grandes disparités en fonction des sections (% de qualifications/dossiers examinés) mais aussi en fonction des grands secteurs :

QUALIFICATIONS MCF PR						
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Droit	40,43 %	41,13 %	42,40 %	16,67 %	34,00 %	38,89 %
Lettres	54,16 %	54,58 %	55,79 %	62,08 %	59,00 %	64,30 %
Sciences	71,00 %	70,89 %	72,77 %	67,08 %	69,00 %	72,42 %
Pharmacie	65,12 %	77,62 %	78,16 %	35,21 %	39,00 %	50,00 %

Nous ne manquerons pas de noter, malgré une progression du taux de qualification, la forte divergence entre le secteur droit et les autres secteurs.

QUALIFICATIONS DES FEMMES

Systématiquement le pourcentage des femmes est inférieur à celui des hommes, infériorité criante chez les PR. La différence entre les hommes et les femmes est tellement fla-

Résultat de la candidature	MCF	PR	TOTAL
Dossier non parvenu	2 648	281	2 929
Irrecevable : Hors délai	13	5	18
Irrecevable : Équivalence refusée	17	25	42
Irrecevable : dossier incomplet	259	97	356
Irrecevable : Pas de soutenance	7	2	9
Renoncement	247	77	324
Non examinés	22	4	26
DOSSIERS ELIMINES	3 213	491	3 704
Hors section	1 167	167	1 334
Déjà qualifié	24	2	26
Non qualifié après audition	8	8	8
Non qualifié	4 788	831	5 619
NON QUALIFIES	5 979	1 008	6 987
Qualifications	8 796	1 912	10 718
(en personnes physiques)	6 472	1 585	8 057

Campagne 2011

grante qu'il semble inutile de la faire remarquer, surtout pour les qualifications PR. Là encore de grosses disparités en fonction de la section CNU : en 2011, chez les MCF, le % de femmes qualifiées / nombre de femmes candidates est de 22,68 % en section 2 et 95,45 % en section 30 ; chez les PR, plusieurs sections affichent 100 % de qualifiées / nombre de candidates examinées et seulement 20 % en section 74 (pas de résultats pour les sections 1, 2, 3, 4 et 6).

ÂGE MOYEN ET ÂGE MÉDIAN DE QUALIFICATION

L'âge médian de recrutement – dans une moindre mesure l'âge moyen – augmente lentement surtout chez les MCF. Les femmes sont toujours qualifiées plus tardivement que les hommes. Si la différence est minime chez les MCF, elle est flagrante chez les PR. Plafond de verre ? Autocensure ? ●



Jeunesse : quel avenir ?

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri

Loin d'être un phénomène saisonnier, l'irruption sur le devant de la scène sociale et politique de millions de jeunes un peu partout dans le monde est le signe tangible d'une crise mondiale. Celle du modèle économique dominant sans doute, mais pas seulement et dans des dimensions multiples. Des différences nationales distinguent les luttes pour la démocratie mettant fin aux tyrannies tunisienne, égyptienne, libyenne, syrienne qui engagent jusqu'à la vie même de certains, des manifestations des « indignés » espagnols, grecs, israéliens, ...et encore des conflits aux origines plus catégorielles comme celui amorcé par les étudiants chiliens. Encore ne s'agit-il là que des événements de 2011. La lutte pour gagner le retrait du CPE, en France en 2006, participe aussi de cette dynamique dans laquelle d'autres générations s'impliquent aussi souvent largement. Mis en présence systématiquement, par leur activité même, d'une partie de cette jeunesse, les universitaires sont plus que d'autres impliqués dans cette crise. Il nous revient donc de tenter de cerner des enjeux les plus nombreux comme de peser pour que l'un des maillons de cette crise, le vaste champ de la formation, joue son rôle dans son dépassement. Notre dossier et au-delà bien des pages du mensuel, traite donc des aspects économiques (nature des emplois, accès à l'emploi), des enjeux sociologiques vus sous la dimension de l'engagement, il s'ouvre aussi à la parole de la JOC comme de la CGT. L'articulation avec les considérables enjeux de l'entrée des néo bacheliers dans le supérieur est évident... et c'est nourris de ces analyses que nous armons nos lecteurs pour combattre les régressions du nouvel arrêté « licence ».

Une jeunesse désengagée ?

→ par Alain Policar

Les jeunes, contrairement à une opinion répandue, ne montrent pas de désintérêt à l'égard de l'action politique. Mais l'hétérogénéité de leurs comportements renvoie à celle de la catégorie qu'ils sont censés constituer.

« *La jeunesse n'est qu'un mot* » : par cette formule, Bourdieu exprimait un doute consistant sur l'existence d'un groupe social homogène qui correspondrait à une catégorie sociologique, *la jeunesse*. Pour lui, au contraire, il y avait *des* jeunes marqués par des *habitus*, des ressources et des positions sociales extrêmement diverses. Lire la société par le prisme de la classe d'âge relevait, à ses yeux, d'une illusion naturaliste.

Pourtant cet avertissement, parfois contesté, sous forme affirmative (par Bernard Lahire pour qui « la jeunesse n'est pas qu'un mot ») ou sous forme interrogative (par François Dubet : « La jeunesse n'est-elle qu'un mot ? »), a été globalement ignoré, les études de sociologie de la jeunesse ayant acquis une incontestable légitimité, largement fondée sur l'universalité du processus d'individualisation, c'est-à-dire sur l'injonction sociale de devenir soi-même. Le lien entre la jeunesse et l'idée d'individualité est désormais généralement accepté. Dans la perspective dessinée par la philosophie des *Lumières*, la jeunesse est décrite comme ce moment charnière de conquête de l'autonomie, de maîtrise de l'existence et, dès lors, de contestation de la légitimité de l'autorité traditionnelle. On mesure la force de la rupture avec un type de société au sein duquel les jeunes, contraints par les règles collectives, produisent des comportements attendus.

Malgré l'importance de la dimension individualiste de ce mouvement d'émancipation, les manifestations des années 1960 et 1970 ont démontré que la jeunesse était une force

sociale transformatrice. Faut-il craindre désormais de voir ce pouvoir de transformation se dissoudre dans l'inquiétude face à l'avenir exprimée dans maintes enquêtes ?

Repli sur soi ou engagement d'un type nouveau ?

Il existe de solides raisons en faveur du retour à un repli sur des valeurs privées au détriment de l'engagement politique. L'une d'entre elles, et non la moindre, est le fait que la fin de la période de scolarité ne coïncide plus désormais avec l'accès rapide à une profession stable et les revenus corrélatifs. Il convient cependant de ne pas surinterpréter cette réalité : les études menées (notamment celle de Malik Koubi⁽¹⁾) ne permettent pas de conclure à une détérioration sans ambiguïté des conditions d'emploi durant ces trente dernières années (pour plus de détails, on se reportera à l'article de Pierre Duharcourt dans le présent numéro). Mais il semble néanmoins que nous assistions à une transformation structurelle des débuts, plus perturbés que dans les périodes précédentes de croissance soutenue, de la vie active⁽²⁾. La jeunesse, dès lors, représente fondamentalement « une phase de construction et d'ajustement des aspirations »⁽³⁾. Ce contexte n'est guère favorable à la constitution rapide d'une famille et accentue très probablement le souci individualiste.

Cette nouvelle donne a des conséquences

sur le rapport à la politique. Pourtant, contrairement à une opinion assez commune, les changements observés ne permettent pas de conclure à un désintérêt croissant pour l'action militante. En effet, en raison de la prégnance du chômage et des exclusions, la question sociale est extrêmement présente dans la formation des enjeux partisans. Aussi, comme l'a montré Anne Muxel⁽⁴⁾, les jeunes, loin de désertier la scène publique, se mobilisent, en plus grand nombre qu'à la fin des années 1980, pour la défense des droits de l'Homme ou la lutte contre le racisme, prennent la tête de mouvements de revendication liés à l'éducation et à la formation (cf. celui de février, mars et avril 2006 contre le CPE, moment fort d'union de la jeunesse étudiante et de la

jeunesse salariée). Ce qui s'est modifié, c'est donc plus le contenu de leur engagement (actions plus ponctuelles et plus ciblées, comme l'a montré le vaste mouvement des « Indignés ») que la force de celui-ci. On peut, en outre, noter l'importance attachée, dans les récentes manifestations, à l'exigence

éthique. La concomitance d'un certain retrait du jeu électoral et d'une mobilisation collective renouvelée n'est donc certainement qu'un paradoxe apparent.

Et si la protestation a, dans l'ensemble de la société, gagné en légitimité⁽⁵⁾, c'est très largement à la jeunesse que nous le devons. Pour celle-ci, en effet, la protestation est devenue un outil majeur d'expression. Songeons, par exemple, à « Génération précaire » ou aux intermittents du spectacle. S'il n'est désormais plus question d'engagement sur le temps long mais de mobilisations appelant une réponse immédiate, tout concourt à montrer la persistance d'un fort intérêt pour la chose politique.

La persistance des déterminations sociales

Il convient cependant de revenir à notre problématique introductive. Ce sens de l'engagement est-il également partagé (ce qui donnerait une plus grande consistance à la catégorisation sociologique) ou, au contraire,

▼
La communauté de l'expérience générationnelle n'induit pas des réponses politiques semblables.
▲



© Didier Chamma

observe-t-on des disparités telles que la volonté de construire un objet homogène serait vouée à l'échec ?

Il est incontestable que le milieu social constitue un facteur de différenciation des attitudes et des comportements. Aussi peut-on observer des attitudes fortement distinctes entre la jeunesse lycéenne et étudiante et les jeunes non diplômés, déjà confrontés au monde du travail. Cette distorsion s'exprime clairement dans les préférences partisans, tout particulièrement dans le vote en faveur de l'extrême droite. Ainsi, lors des élections présidentielles de 2002, 29 % des seconds ont donné leurs voix à J.-M. Le Pen au premier tour (contre 11 % parmi les jeunes détenteurs du baccalauréat ou poursuivant des études supérieures).

On constate que « comme pour l'ensemble de la population, il existe un lien très net entre la place qu'occupent les jeunes dans le champ social et le vote pour l'extrême droite »⁽⁶⁾. Ainsi, pour une partie des jeunes, la réponse à la défiance à l'égard du personnel politique sera un vote Front national, alors que les jeunes plus diplômés, moins inquiets quant à leur avenir, vont se réfugier dans un abstentionnisme, que les politistes qualifient de contestation ou de sanction. La communauté de l'expérience générationnelle n'induit donc pas des réponses politiques semblables.

S'il convient, comme le fait Louis Chauvel, de parler de « génération sacrifiée », ce diagnostic, qui a le mérite d'insister sur les communes difficultés d'intégration de la jeunesse d'aujourd'hui, vaut surtout pour une partie de celle-ci, en situation de précarisation rampante. Les différents gouvernements de droite ont montré leur indifférence au phénomène massif de l'inégalité d'accès au savoir. Les études récentes ont d'ailleurs mis en lumière le recul marqué de l'accession des enfants des classes populaires aux études supérieures et même un effondrement de leur présence dans les études les plus longues⁽⁷⁾. Sans être un thuriféraire de Bourdieu, on doit au moins reconnaître la pertinence du problème qu'il a soulevé. ●

(1) Koubi, « Les trajectoires professionnelles : une analyse par cohortes », *Économie et statistique*, 2003, n° 369-370, pp. 119-147.

(2) Voir Galland Olivier, « Jeunesse », in Mesure S. et Savidan P. (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, PUF, 2006, pp. 658-661.

(3) *Ibid.*, p. 660.

(4) Muxel, *L'expérience politique des jeunes*, Presses de Sciences Po, 2001.

(5) Muxel, *Avoir 20 ans en politique*, Seuil, 2010.

(6) Muxel, « Les jeunes et la politique : entre héritage et renouvellement », *Empan*, 2/2003, n° 50, p. 66.

(7) Voir l'entretien avec Agnès Van Zanten, *L'Humanité*, 1-9-2011.

ÉGYPTE

La Coalition des jeunes pour la révolution

→ par Amar Mohand Amer, docteur en histoire, maître de recherche au Centre national d'anthropologie sociale et culturelle, CRASC Algérie

L'exemple d'un mouvement de protestation des jeunes contre le régime de Moubarak permet de dégager les sources socio-politiques plus anciennes de la contestation ainsi que sa radicale nouveauté.

Le 17 décembre 2010, un jeune tunisien Mohamed Bouazizi (26 ans)⁽¹⁾ s'immole par le feu pour dénoncer sa situation. Ce fait divers se transforme en un événement historique de dimension régionale et internationale. La Tunisie « le bon élève du Maghreb » devient le pays à partir duquel le « Printemps arabe » va éclore et insuffler une dynamique de rupture radicale qui se propagera en Égypte et en Lybie. Au Yémen, au Bahreïn et en Syrie, la révolte populaire pour le changement est enclenchée. Au Maroc,

à la colère de la rue, le roi répond par des réformes constitutionnelles. En Jordanie et, à un degré moindre, en Algérie, un fort mouvement de contestation pour une libéralisation politique existe.

Ce basculement historique est porté par différentes forces politiques. Un des principaux ferments de cette révolte est la jeunesse. En Égypte, une partie des jeunes s'organise et crée plusieurs mouvements de protestation. « La Coalition des jeunes pour la révolution » est parmi les plus actifs. Née à *Midane al-Tabrii*⁽²⁾ au Caire, le centre névralgique de la contestation populaire, elle regroupe en son sein des jeunes issus des différentes mouvances politiques et sociales : islamistes, progressistes, libéraux... Elle bénéficie également du soutien de jeunes apparentés à des personnalités politiques dont Mohamed el-Baradei⁽³⁾.

La place *al-Tabrii* devient le siège de leur organisation et le symbole de l'unité du peuple égyptien et de la résistance au régime de Hosni Moubarak. Dans son action, la Coalition s'appuie sur les réseaux sociaux, notamment Facebook⁽⁴⁾, comme moyen de mobilisation et de communication.

Sur le plan politique, la Coalition s'assigne des missions à court et à moyen terme. Considérant que le renversement de H. Mou-

barak et de son clan a rompu définitivement le contrat social noué entre le peuple égyptien et l'ancien régime, les jeunes de la Coalition consacrent la « Révolution du 25 janvier 2011 » comme la seule source de légitimité politique. Ainsi, la constitution du 11 septembre 1971⁽⁵⁾ est récusée. La Coalition soutient le Haut conseil des forces armées⁽⁶⁾, mais elle subordonne cette reconnaissance à l'application des revendications nées de la Révolution (limitation de la période transitoire, promulgation d'une nouvelle constitution, levée

de l'état d'urgence, suppression des tribunaux d'exception, promotion des libertés publiques, dissolution de l'ex parti au pouvoir⁽⁷⁾ et des services de sécurité...)

Laïcité, charia, confessionnalisme sont l'objet de débats passionnés. Internet a réussi à créer un lien social que des décennies d'autoritarisme n'ont pas pu réaliser.

(1) Mohamed Bouazizi est né le 29 mars 1984 et décédé le 4 janvier 2011. Sa tentative de suicide par immolation le 17 décembre 2010 est à l'origine des émeutes qui ont provoqué la fin du régime de Zine el-Abidine Ben Ali en Tunisie.

(2) Midane al-Tahrir : place de la libération.

(3) Mohamed el-Baradei a été directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de 1997 à 2009. Prix Nobel de la paix avec l'AIEA en 2005. Opposant au régime de H. Moubarak.

(4) <https://www.facebook.com/Revolution.coalition>.

(5) La constitution du 11 septembre 1971 est adoptée un an après la mort de Djamel Abdelnasser (28 septembre 1970). Elle permet à son successeur Anouar el-Sadate d'affermir son autorité politique face aux partisans de l'ancien raïs égyptien.

(6) Institution militaire ayant en charge l'administration du pays pendant la période transitoire.

(7) Le Parti national démocratique (PND) est créé en 1978 par Anouar el-Sadate. Il succède à l'Union socialiste arabe de Djamel Abdelnasser. Il est dissous par décision de la Haute cour administrative égyptienne le 16 avril 2011.

► **Une contestation ancienne**

Il ne faut pas croire que la Coalition soit née ex-nihilo. La contestation politique portée par la jeunesse égyptienne est ancienne. Sans revenir à un passé plus lointain, deux faits majeurs ont marqué de leur empreinte cette dynamique révolutionnaire : la constitution du Mouvement du 6 avril (2008) et la mort dans des conditions douteuses, le 6 juin 2010, de Khaled Saïd (28 ans). Au printemps 2008, les animateurs du mouvement du 6 avril qui se présentent comme jeunes pacifistes, engagés et indépendants de toute appartenance partisane réussissent à transformer les aspirations sociales des ouvriers du coton de Mahala el-Kubra, l'une des plus grandes villes industrielles du pays située au cœur du delta du Nil, en revendications politiques. L'appel à la grève générale qu'ils lancent le 6 et 7 avril 2008 annonce les bouleversements que connaîtra l'Égypte en 2011. Bien que faisant partie de la Coalition des jeunes pour la révolution, le Mouvement du

6 avril, qui représente son aile radicale⁽⁸⁾, garde sa liberté d'action.

La mort de Khaled Saïd, quant à elle, s'inscrit dans une autre démarche politique et contestataire. Ce sont les conditions de sa disparition qui suscitent l'indignation des Égyptiens. Ayant posté sur la toile une vidéo accablant la police, il est arrêté et battu à mort par des policiers. Martyr pour les uns, icône médiatique pour d'autres⁽⁹⁾, le portrait de Khaled Saïd envahit la toile. Son nom est désormais associé en Égypte à la dénonciation des brutalités policières, de la corruption et de l'usage systématique de la torture⁽¹⁰⁾.

La jeunesse, matrice fondamentale de la transformation politique

Que nous apprend la révolution des jeunes en Égypte (et dans les autres pays de la région) ? La contestation populaire et politique n'est plus, comme auparavant, l'apanage des partis et des syndicats. Les moyens de mobilisation ou de propagande comme la télévision, la radio et les journaux sont devenus moins efficaces, voire obsolètes. « Le Printemps arabe » a ses propres outils, son organisation originale et sa logique spécifique. C'est la jeunesse qui en constitue la matrice fondamentale. Par leur audace et leur volonté réelle du changement, les jeunes ont investi le paysage politique en s'appuyant sur les nouvelles technologies (Facebook, Twitter, Youtube...), et le pouvoir s'en est trouvé désarmé. Confiant dans leurs

forces, ils ont résisté à toutes les tentatives de déstabilisation et d'intimidation et fait preuve de maturité politique.

L'histoire continue et il n'est pas interdit d'imaginer pour l'avenir une Égypte forte, démocratique et moderne. Dans cette perspective, les jeunes ont un rôle primordial à jouer. Pour preuve, les débats sur les différents réseaux sociaux, animés en masse par ces jeunes, ne font l'économie d'aucun sujet. Ainsi, la laïcité, *la charia*, le confessionnalisme... sont l'objet de débats passionnés. Internet a réussi à créer un lien social que des décennies d'autoritarisme n'ont pas pu réaliser. La Coalition des jeunes pour la révolution a fait des émules. C'est devenu un modèle et un exemple à suivre dans d'autres pays arabes. ●

(8) À ce sujet, Sarah Leduc, « Le «Mouvement du 6 avril », agitateur de la Toile égyptienne », 1^{er} février 2011 (<http://www.france24.com/fr/20110126-mouvement-six-avril-mobilisation-jeunesse-egyptienne-toile-manifestation-egypte-mou-barak-le-caire-ouvriers-coton>).

(9) À ce sujet, Basile Lemaire, « Khaled Saïd, icône de la révolte égyptienne sur le Web », l'Express, 30 janvier 2011 (http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/khaled-saïd-icone-de-la-revolte-egyptienne-sur-le-web_956738.html).

(10) À ce sujet, Marion Guénard, « Égypte : Khaled Saïd, martyr et symbole de l'état d'urgence », Rue89, 24 juin 2010 (<http://www.rue89.com/2010/06/24/egypte-khaled-saïd-martyr-et-symbole-de-letat-durgence-156282>).

Mars 2011,
place Tahrir
au Caire



© Axelle de Russé

Des solutions pour l'emploi des jeunes

→ par Stéphane Haar, président de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne)

Qu'ils soient jeunes travailleurs, en précarité, chômeurs, apprentis, en lycée professionnel, étudiants... les jeunes de milieux populaires ont en commun une préoccupation majeure : l'emploi. L'emploi stable est la clé de la réussite professionnelle mais aussi le sésame indispensable pour construire une vie sociale et familiale.

Derrière les chiffres abstraits du chômage et de la précarité se cachent des millions de jeunes qui se battent au quotidien pour tenter de s'en sortir. Les « mesurette » des gouvernements de droite comme de gauche n'ont fait que prouver l'impuissance de la politique face au pouvoir de l'argent et détourner un nombre croissant de jeunes des urnes. Pourtant, des solutions concrètes existent. Ces solutions, ce sont les jeunes eux-mêmes qui les ont construites. En 2007, plus de 31 000 jeunes ont répondu à l'enquête de la JOC sur l'emploi et ont participé aux États généraux de l'emploi des jeunes.

Ensemble, ils ont construit les propositions suivantes, fondées sur trois axes de développement :

1. Avant tout l'accompagnement vers l'emploi. L'accompagnement des jeunes dans leur orientation et leur recherche d'emploi est quasi inexistant en France. Le Pôle emploi et les missions locales manquent de moyens et d'une pédagogie dont les jeunes seraient des acteurs et non des objets. Nous demandons un véritable service public de l'accompagnement des jeunes dans l'orientation et vers l'emploi.
2. Ensuite l'emploi stable, la sécurisation des parcours. L'utilisation des contrats précaires doit être strictement encadrée.
3. Enfin les filières professionnelles et l'apprentissage et leur redonner leur juste place. Ces filières offrent une formation concrète pour de nombreux jeunes pour qui les abstractions de l'enseignement général ne sont pas adaptées. Il est urgent de contraindre les employeurs à assumer leurs responsabilités



dans la formation des travailleurs en les obligeant à proposer des apprentissages avec des conditions de travail dignes. Il est indispensable que les bases du droit du travail et de l'économie soient enseignées à l'ensemble des collégiens et des lycéens. Toutes ces propositions sont réalistes et réalisables à une seule condition : croire que les jeunes sont une chance et non pas un risque. ●

L'accès des jeunes à l'emploi

→ par Pierre Duharcourt

Dans un contexte de mauvaise conjoncture, les jeunes, malgré l'hétérogénéité de la catégorie et, dès lors, la diversité de leurs conditions d'insertion, sont exposés à une grande vulnérabilité. Les mesures successives pour la diminuer n'ont guère démontré leur efficacité.

Le chômage a atteint en juillet dernier son niveau le plus élevé depuis le début du quinquennat, l'aggravation des derniers mois effaçant les légères améliorations du début de l'année : 2 756 millions en catégorie A (sans activité réduite) pour la France métropolitaine. Si on prend en compte toutes les catégories (ABC), ce chiffre monte à 4 128 millions, et atteint 4 392 millions en prenant en compte le chômage hors métropole, ce qui correspond à un taux proche de 10 % de la population active. Les catégories les plus touchées, et qui sont les plus sensibles aux dégâts de la crise, correspondent aux seniors (50 ans et plus) pour 810 000 (cette augmentation traduisant y compris les effets de la « réforme » des retraites, qui retarde la « sortie d'activité » de salariés inemployés), et aux jeunes (moins de 25 ans) pour 630 000 (avec une quasi-égalité entre hommes et femmes).

Le taux de chômage des jeunes approche ainsi les 25 %, ce qui place la France en mauvaise position parmi les pays de l'UE (où le taux moyen est 20%), même si la situation est encore pire dans d'autres pays (il dépasse ainsi 45 % en Espagne et est proche de 40 % en Grèce). Il faut toutefois donner quelques précisions. Ce taux de chômage est rapporté aux seuls jeunes « actifs » (avec ou sans emploi) ; mais si on envisage l'ensemble des moins de 25 ans (en incluant les nombreux jeunes qui poursuivent des études et ne sont donc pas

comptés comme « actifs »), on retrouve un taux de chômage de 10 % comparable à celui de l'ensemble de la population. Les mêmes précautions valent pour les comparaisons internationales : les différences de durée dans la formation initiale et les « combinaisons » formation-travail rendent par exemple très difficile la comparaison entre France et Allemagne. Il reste que les jeunes représentent une catégorie particulièrement vulnérable, notamment en

période – comme c'est aujourd'hui le cas – de mauvaise conjoncture : ils trouvent plus difficilement et moins rapidement un travail et sont plus souvent que leurs aînés dans des emplois courts et de faible qualité. Une marque de cette vulnérabilité est en



© Didier Chamma

Emploi à la courte paille ?

effet une plus grande précarité. Près des trois quarts des embauches de jeunes de moins de 25 ans s'effectuent sous forme de CDD. Cette précarité concerne y compris l'emploi public : 38 % des moins de 30 ans qui travaillent dans le secteur public ont un emploi temporaire ou un contrat aidé. Les jeunes sont également plus souvent en situation de sous-emploi, et notamment de temps partiel subi. Leur insertion dans l'emploi est marquée plus fréquemment par des allers et retours entre emploi et chômage.

Une « catégorie » très hétérogène

Ces données globales ne doivent pas masquer la grande hétérogénéité de la catégorie des jeunes et donc la diversité de leurs conditions d'insertion. Le diplôme protège du chômage : le taux de chômage des diplômés

du supérieur a été constamment – trois décennies – 3 ou 4 fois inférieur à celui des détenteurs du brevet ou des non diplômés. Même si le taux de chômage baisse avec l'expérience professionnelle, la différence entre les niveaux persiste : le rapport précédent reste de 2,5 au-delà de 11 ans après la formation initiale. Mais tous les diplômés n'offrent pas la même protection (elle est par exemple moindre pour les

titulaires de CAP ou BEP tertiaires par rapport aux autres, de même que chez les jeunes docteurs en chimie ou ILLSHS par rapport aux sciences de l'ingénieur). Un autre élément du paysage – même s'il est nuancé par certaines études – est le « déclassement », correspondant à un écart croissant entre le

niveau de formation reçu et celui correspondant normalement à l'emploi occupé. Ce constat confirme les thèses souvent développées par l'auteur de ce papier qu'il faut combiner les exigences de développement des qualifications des personnes et du nombre et de la qualité des emplois. Pèsent également d'importantes discriminations dont sont victimes – toutes choses égales par ailleurs – notamment les jeunes issus de l'immigration ou ceux qui sont originaires des zones urbaines sensibles.

Les mesures, qu'elles soient générales ou plus ciblées, qui se sont succédées n'ont guère été efficaces. Divers rapports soulignent que l'accumulation et la diversité des plans ciblés nuisent à leur lisibilité et leur efficacité. Parmi les mesures récentes, un dispositif récent a été introduit à titre expérimental : c'est le revenu contractualisé d'autonomie (RCA) qui est une pâle amorce (au niveau du montant – 250 euros mensuels – et des effectifs – 5 500 volontaires sélectionnés par les missions locales) de l'allocation d'autonomie demandée par divers syndicats, notamment la FSU. ●

(1) Pour compliquer les choses, on constate que quand les perspectives de l'emploi sont meilleures, les jeunes « entrent » plus rapidement sur le « marché du travail », ce qui augmente le taux d'activité de cette catégorie et réduit la diminution de son taux de chômage.

(2) Une des sources de cet article est le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi « Diagnostic sur l'emploi des jeunes », février 2011. Ce rapport peut être trouvé sur le site du COE. Il s'appuie amplement sur les travaux de l'INSEE, de la DARES (Ministère du travail) et du CEREQ.

Il faut combiner les exigences de développement des qualifications des personnes et du nombre et de la qualité des emplois.

La jeune génération est touchée de plein fouet

→ par Julien Lauprêtre, Président du Secours populaire français

Le Secours Populaire est une association très décentralisée, avec 1 400 permanences d'accueil et de solidarité et de relais santé, réparties dans tout le pays si bien que nous avons vraiment le pouls de ce qui se passe dans la jeunesse et plus largement dans la population. Les nouvelles sont très mauvaises. Jamais, nous n'avons eu autant de jeunes qui sont venus vers nos permanences d'accueil. Quand on imagine ce que cela représente pour un jeune, avec sa fierté, de venir frapper à la porte d'une association humanitaire, on imagine tous ces jeunes qui n'osent pas venir. La crise ici frappe comme jamais, puisque l'on retrouve des situations où les parents et les grands-parents ne peuvent plus aider leurs descendants.

À Lille ce qui a conduit nos amis du Secours populaire à installer sur le campus une permanence, c'est qu'il y avait de nombreux jeunes étudiants qui venaient aux permanences de notre association en ville. On s'est dit que ce serait bien mieux si l'on était au cœur de l'université (au cœur des cités U ou des campus⁽¹⁾). On se heurte toutefois à un certain nombre de difficultés administratives et aussi politiques. La précédente ministre a été furieuse d'apprendre qu'on avait créé un centre de secours en plein campus : le symbole passe très mal.

Ces jeunes étudiants en grande difficulté, on en parle du fait de leur concentration et leur visibilité, mais on rencontre ces mêmes difficultés chez un grand nombre de jeunes. Ils viennent en premier demander à manger, c'est pourquoi nous sommes très inquiets des dispositions prises au niveau européen visant à diminuer de 80 % l'aide apportée aux associations pour les distributions.

Les jeunes viennent aussi nous voir pour de graves problèmes de logement. Et en parallèle, nous n'avons jamais autant eu de succès dans les grandes braderies vestimentaires. Quand on annonce une braderie à 10 heures le matin, il y a une file d'attente à partir de 7 heures. Avant on voyait principalement des personnes

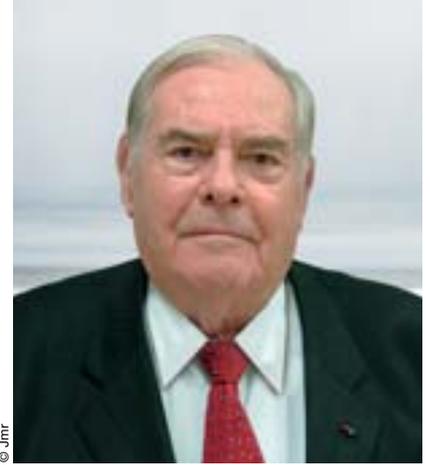
âgées, mais, maintenant, des jeunes aussi. Nous participons aussi à l'accès à la culture et au sport des jeunes. Les personnes ne viennent que très rarement demander à se soigner, leur priorité est de manger, de se vêtir et de se loger. Comme nous avons des petits salons pour les recevoir, c'est à ce moment que l'on apprend les soucis de santé puis on les dirige vers des médecins qui les reçoivent gratuitement. Nous avons des cahiers de doléances où s'expriment à la fois leur douleur mais aussi leur volonté de s'en sortir.

Une fois qu'ils sont sortis (même un peu) des difficultés, on leur demande de participer à des activités. Au Secours populaire nous sommes attachés au non-assistanat, c'est donnant-donnant. Pour les jeunes et leur avenir, exister par le travail est bien mieux que de tendre la main.

Jamais nous n'avons eu autant de jeunes qui se sont proposés pour agir pour la solidarité. Les médias et tous les moyens d'information portent une grande responsabilité sur l'image qu'ils donnent des jeunes. Ils montrent des voitures qui brûlent, mais pas tous ces élans de solidarité. C'est pourquoi le prochain congrès national du Secours populaire qui aura lieu à Nancy les 25, 26 et 27 novembre portera le nom d'« assises nationales de la jeunesse solidaire ». On veut arriver à mettre en avant les sentiments et les actions de solidarité tant en France que peut-être plus encore dans le monde chez les jeunes.

Nous avons des dizaines d'exemples de jeunes qui se proposent pour des initiatives : des concerts au profit de la solidarité, des défilés de mode avec des vêtements récupérés par le Secours populaire, des voyages solidaires dans différents pays du monde, des tournois sportifs, etc.

Le Secours populaire dans son organisation a fait ses preuves avec près d'un million de membres, 82 000 bénévoles, 1 400 permanences, des fédérations dans tous les départements... mais en plus de cela, il faut que les jeunes puissent avoir dans le Secours popu-



© Jmr

laire leurs propres moyens d'expression sans les cantonner à ceux habituels. Notre congrès sera cela : un grand mouvement qui dit aux jeunes qu'ils peuvent être utiles. On compte aussi sur ces assises nationales pour rajeunir nos instances.

Le Secours populaire organise parfois de grandes et spectaculaires initiatives pour attirer l'attention. Pour autant le Secours populaire n'est pas neutre, nous avons trouvé la bonne formule, nous sommes « aiguillons des pouvoirs publics ». On leur dit il y a « 1 gosse sur 3 » qui ne part pas en vacances, et nous, Secours populaire, nous venons en témoigner et voilà ce que l'on fait. Nous dénonçons la volonté de l'Europe de couper le plan européen d'aide aux démunis, alors que cela représente seulement 1 % du budget total de l'Europe. Cette orientation nous permet d'avoir des concours financiers de nombreux partenaires industriels et de grandes enseignes. L'une des forces du Secours populaire est de toujours rendre compte de la bonne utilisation des fonds.

En tant que président du Secours populaire, lorsque je rencontre les représentants des pouvoirs publics qui nous présentent leurs statistiques RMI, RSA... je leur apporte « les statistiques du cœur » et de la raison : il y a deux ans, nous avons aidé 2 millions de personnes en France, l'année dernière 2,4. Aujourd'hui malheureusement le chiffre est encore en augmentation. On peut dire ce que l'on veut des bienfaits de telle ou telle mesure sociale, le résultat est là. ●

*Propos recueillis
par Latifa Rochdi et Carmen Alava*

(1) Nous avons dans 5 ou 6 universités des permanences du Secours populaire.

BERNARD THIBAUT, L'HUMANITÉ, 1^{ER} SEPTEMBRE 2011

« Aujourd'hui, non seulement la jeunesse est la principale victime de la précarité et du chômage mais les moyens de son émancipation que constituent la formation et la qualification lui sont rendus de plus en plus inaccessibles.

La CGT exige un service public d'enseignement supérieur permettant à chacun de devenir un adulte libre et responsable qui dispose des moyens nécessaires à son insertion dans la vie sociale et à sa réalisation en tant que personne et citoyen.

Pour la CGT, le diplôme reste un facteur déterminant d'insertion professionnelle et de promotion sociale. C'est de lui et non directement

de l'origine sociale que dépendent avant tout les chances d'exercer une profession de cadre.

Parallèlement, nous avons conscience qu'il convient d'agir dans les entreprises lorsque celles-ci exigent un excès de diplômes au regard de l'emploi à occuper ou lorsqu'elles refusent la reconnaissance de la qualification acquise pour fixer la rémunération en conséquence. La CGT réaffirme le maintien du caractère national des diplômes contrairement aux tentatives répétées du gouvernement qui veut lui substituer, au nom d'une prétendue professionnalisation, un système de certification à la botte du patronat ».

ENTRETIEN AVEC Bernadette Groison

Secrétaire générale de la FSU

En cette rentrée, à un moment où les aspirations de la jeunesse semblent de plus en plus contrariées, où les inégalités sociales se creusent, il nous a paru important de donner la parole à la secrétaire générale de la plus représentative des fédérations syndicales de la fonction publique de l'État.
Un tour d'horizon tonique avec la FSU et B. Groison.

Jean Fabbri : Jeunesse sacrifiée, tel paraît être le détonateur des printemps arabes et européens. Partages-tu ce constat ?

Bernadette Groison : Non seulement l'avenir n'est pas pensé pour la jeunesse mais il n'est pas construit avec elle.

Et cela a d'autant plus de conséquences dans des pays où les jeunes représentent une part importante de la population.

Dans de nombreux pays où ont éclaté des révoltes, où ont eu lieu des révolutions, les jeunes ont été acteurs. C'est le signe qu'ils veulent prendre leur destin en main. Ils veulent construire leur avenir et aspirent pour cela à des sociétés plus justes, plus égalitaires, plus libres aussi. Cela représente un énorme espoir pour ces pays mais bien au-delà. Mohamed Bouazizi en reste le symbole. La mondialisation et aussi les réseaux internet jouent un rôle essentiel dans tous les mouvements sociaux aujourd'hui. Toutes les informations circulent et ne peuvent pas être dissimulées bien longtemps... Chacun comprend comment les richesses de ce monde sont mal partagées. En pleine crise économique et sociale, cela devient une réalité criante insupportable. Le progrès des connaissances, le développement économique et technologique... doivent profiter à tous. Aucune jeunesse ne peut accepter de se voir sacrifiée. Mais les révolutions des pays arabes ont également mis en lumière l'importance de l'éducation car dans tous ces pays ce sont des jeunes instruits et qualifiés qui se sont révoltés. Une belle démonstration que l'éducation est un facteur d'émancipation et de liberté ! Bien sûr que la connaissance rend plus exigeant, moins docile.

Au-delà de ce qui se passe dans les pays arabes, ce qui s'est passé cet été en Grande-Bretagne est également significatif des attentes de la jeunesse tout comme au Chili actuellement. Le sens du mouvement des « indignés » doit également tous nous faire réfléchir.

J. F. : Dans cette indignation de la jeunesse, d'aucuns tendent à voir deux causes concurrentes : l'inadaptation de l'ensemble des systèmes de formation (primaire, secondaire, supérieur) ou l'in-



© DR

Les mesures proposées par le gouvernement sont totalement inéquitables. Ce sont toujours les salariés qui sont le plus mis à contribution.

capacité de la sphère économique à prendre en compte les besoins sociaux et les qualifications. Quelles sont les analyses de la FSU ?

B. G. : Les deux ne s'opposent pas et en même temps sont des explications insuffisantes.

Les jeunes s'indignent à juste titre lorsqu'ils comprennent que l'École n'a pas l'ambition de les faire réussir. Beaucoup de systèmes scolaires sont inégalitaires. La dernière étude PISA a montré que la France est le pays où les corrélations entre inégalités sociales et inégalités scolaires sont les plus fortes. Les chances d'un enfant d'ouvrier d'avoir un baccalau-

réat sont de 40 points inférieures à celles d'un enfant de cadre.

Or le système éducatif a été mis en cause ces dernières années non seulement par une attaque sans précédent contre les budgets et les postes avec le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, mais aussi par une politique éducative qui délibérément a renoncé à faire réussir tous les jeunes. C'est une école à plusieurs vitesses qui a été mise en place et elle laisse beaucoup trop de jeunes sur le bord du chemin. D'un côté on sort les plus « méritants » du lot commun, de l'autre on sort les élèves « perturbateurs » du système éducatif mais *quid* d'une politique qui permet de répondre chaque jour et dans toutes les classes à la prise en charge de chacun des élèves ?

Quant à la sphère économique, depuis toujours elle veut un système scolaire adaptable à ses besoins en mettant « l'employabilité ». Or ce ne sont pas les objectifs de l'éducation. Il est urgent de redéfinir le projet éducatif et ce que l'on attend aujourd'hui d'une école démocratique qui forme à la fois l'homme, le citoyen et le travailleur. C'est pour répondre à toutes ces exigences que la FSU propose de changer le cap actuel de la politique éducative.

J. F. : L'aggravation par Nicolas Sarkozy et son gouvernement de la politique d'austérité, sous couvert de crise financière, frappe fort les salariés et les retraités. Comment la FSU entend-elle favoriser les mobilisations ? Quelles sont les perspectives d'unité d'action avec les autres organisations ?

B. G. : Les mesures proposées par le gouvernement sont totalement inéquitables. Ce sont toujours les salariés qui sont le plus mis à contribution. D'un côté le gouvernement prévoit des mesures provisoires et marginales pour les hauts revenus, de l'autre des réformes structurelles (réforme de l'État, réforme des retraites...) qui pénalisent largement les salariés et particulièrement les fonctionnaires. De plus, ces mesures ne permettront pas de sortir de la crise économique et

financière. La logique de baisse des dépenses publiques est un mauvais choix pour sortir de la crise car cela entraînera une baisse de l'activité et donc des recettes fiscales. Il faut utiliser des leviers qui permettent de trouver de nouvelles recettes. La FSU a demandé au gouvernement et a interpellé chacun des parlementaires pour leur demander d'agir sur plusieurs axes : l'emploi (l'État devant montrer l'exemple en renonçant au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et en prévoyant les recrutements nécessaires), le pouvoir d'achat et les salaires, la fiscalité, le réexamen de toutes les niches fiscales et sociales (par exemple celle du Crédit impôt recherche ou encore la loi Scellier). Mais la FSU a aussi insisté sur la nécessité d'engager dès maintenant des investissements d'avenir par exemple dans l'éducation, la formation et la recherche. Face aux évolutions de la société, aux défis économiques, scientifiques, technologiques, culturels et écologiques, c'est indispensable pour garantir aux générations futures la possibilité de construire leur société. Et il faut cesser de considérer les services publics et la Fonction publique comme une charge pour notre pays ! Il s'agit bien d'investissements productifs nécessaires qui sont une chance pour l'avenir de notre société. C'est le sens de la campagne « Fiers du service public ! » que mène la FSU depuis des mois !

Pour lutter contre la mise en œuvre de la politique actuelle mais aussi pour faire entendre nos exigences et peser sur les choix à venir, les mobilisations sont nécessaires. Le 27 septembre les personnels de l'éducation seront en grève et le 11 octobre, une action interprofessionnelle est d'ores et déjà inscrite. Mais dès aujourd'hui, nous devons proposer à tous les personnels mais aussi aux jeunes, aux élus et aux citoyens de débattre de la situation économique et sociale et des propositions que nous pouvons faire pour imposer

des alternatives. C'est le sens des 500 débats que la FSU organise dans tous les départements et du colloque du 28 septembre à Paris sur l'éducation avec notamment une table ronde avec les organisations politiques.

J. F. : La complexité de la crise éducative qui se conjugue à d'autres composantes de la crise de la société française et dont le récurrent problème de la formation des enseignants en est une sorte d'emblème paraît fragiliser la FSU, même si elle est en première ligne pour dénoncer les suppressions d'emplois. Des tensions qui inhibent les mobilisations ou les freinent semblent être apparues entre les syndicats nationaux de la FSU du monde de l'éducation. Comment la FSU peut-elle être plus lisible dans l'unité des convergences et des luttes ?

B. G. : La formation des enseignants est une question lourde car elle n'est pas seulement technique. Elle porte aussi l'histoire des métiers, les cultures professionnelles et des réalités des métiers aujourd'hui différentes même si les objectifs et les projets éducatifs sont les mêmes. Il faut donc trouver ce qui est le fil conducteur et ce qui fait sens commun de nos métiers tout en tenant compte de ces spécificités.

La FSU et ses syndicats y ont déjà beaucoup travaillé et avancent ensemble (revendication du master, nécessité d'une formation professionnelle, entrée dans le métier progressive...). Il reste bien sûr des points à préciser, nous y travaillons. Le gouvernement veut faire croire qu'une élévation du niveau de qualification suffit pour bien

enseigner. Or, la FSU persiste à expliquer qu'enseigner est un métier qui s'apprend et qu'il faut donc travailler à une réelle formation professionnelle. C'est un enjeu majeur pour nos collègues et pour l'avenir du système éducatif.

J. F. : Depuis des mois déjà, les Français sont matraqués de sondages sur l'élection présidentielle de 2012, comme si rien n'existait hors cet enjeu. Comment la FSU aborde-t-elle les points suivants ?

B. G. : Les élections présidentielles pèsent dans le paysage. D'une part, parce que le bilan de ce gouvernement est catastrophique, mais aussi parce que la crise appelle à la construction d'alternative quant au modèle économique et financier actuel. Or nous risquons d'avoir une position d'attente de la part des salariés. Ils n'espèrent plus grand-

chose de ce gouvernement et sont dans l'expectative quant à l'avenir politique. Mais ce serait la pire des attitudes. Les mobilisations, les débats, les propositions sont une nécessité pour nous faire entendre et pour peser sur des alternatives. La FSU n'est pas dans une posture ni d'accompagnement de telle ou telle formation politique, ni de construction d'un programme politique mais elle veut porter en toute

▼

La FSU n'est pas dans une posture d'accompagnement de telle ou telle formation politique, ni de construction d'un programme politique. Elle veut porter en toute indépendance des débats, des propositions, des revendications qui sont ceux des personnels.

▲

indépendance des débats, des propositions, des revendications qui sont ceux de personnels. Dans un contexte de crise économique et sociale profonde, le syndicalisme a une voix particulière à faire entendre. Cela commence dès maintenant ! ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

COMMUNIQUÉ DE PRESSE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE LE MARDI 11 OCTOBRE 2011

Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés et les consommateurs. Le gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales dont on sait qu'elles n'ont aucune efficacité économique et sociale. La contribution des plus hauts revenus reste symbolique et n'est pas de nature à réduire les inégalités. Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable. Cela appelle aussi des mesures urgentes : abandonner la taxation des complémentaires santé ; [...] mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières ; faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité ; stopper les suppressions d'emplois dans la fonction publique ; soutenir le pouvoir d'achat... Les organisations syndicales estiment indispensable l'intervention des salariés pour peser sur le gouvernement, le patronat, les débats parlementaires en cours et à venir. Elles décident d'une journée nationale d'action interprofessionnelle le mardi 11 octobre 2011. Partout, le débat sur le contexte, les enjeux et les modalités (manifestations, rassemblements, arrêts de travail, etc.) est nécessaire pour construire cette journée.

JOURNÉE DE GRÈVE DANS L'ÉDUCATION LE 27 SEPTEMBRE 2011

Communiqué commun des fédérations de l'Éducation nationale FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Éducation. Depuis quatre ans, le ministère de l'Éducation nationale a supprimé plus de 52 000 postes. Le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'école publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de service public. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une école démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

L'analyse du SNESUP → par Marc Champesme, responsable du secteur « Formations supérieures »

Un arrêté qui ne garantit nullement le cadre national des diplômes et qui met en péril l'articulation recherche/formation.

Au cours des derniers mois, le SNESUP a dénoncé à de nombreuses reprises (cf. mensuels de février, mars et juin 2011) le manque d'ambition, les dangers et l'absence de concertation du « Chantier Nouvelle Licence » lancé en décembre 2010 par Valérie Pécresse. Nous étions cependant encore loin de mesurer à quelle parodie de démocratie nous allions assister : Comité de Suivi Licence mis en demeure d'examiner le 6 juillet la toute première version du projet d'arrêté licence envoyé moins de 48 heures plus tôt ; transmission aux membres du CNESER d'une version révisée du projet le 8 juillet au soir pour examen lors de la séance du 12 juillet.

Face à un tel mépris, à l'initiative du SNESUP, toutes les organisations représentatives des personnels universitaires ont solennellement demandé le report de cette question et l'ouverture dès septembre d'une discussion avec l'ensemble des partenaires concernés (<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5788&ptid=5&cid=240>). Face au refus du ministre, le SNESUP a refusé de se plier au simulacre de démocratie que représentait l'examen de quelques amendements en séance et a quitté le CNESER pendant ces tractations pitoyables, boycott également suivi par les autres organisations, à l'exception du SGEN et de l'UNSA. Ce n'est finalement qu'avec une faible majorité, acquise malgré l'opposition de la quasi unanimité des personnels, que le projet d'arrêté a reçu un avis favorable du CNESER par 26 voix pour, 14 abstentions, 20 voix contre, 2 NPPV (<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5791&ptid=5&cid=2340>).

La publication de l'arrêté Licence le 11 août, quatre ans jour pour jour après la promulgation de la loi LRU, achève par une provocation ce nouveau passage en force du gouvernement.

Ce nouvel arrêté licence est loin d'être une modification à la marge de l'arrêté antérieur qu'il annule et remplace selon le calendrier précisé plus loin. Il n'assure en rien un cadre national des diplômes, ni l'égalité des droits des étudiants. Il sup-

prime les définitions des dénominations nationales des formations et rend encore plus hypothétique l'élaboration concertée d'une carte nationale des formations qui en permettrait une répartition équilibrée sur tout le territoire. Il met en danger l'articulation recherche/formation, tend à déconnecter le cycle licence du cycle master et ouvre la voie à la sélection à l'entrée en master. Il poursuit dans la déréglementation : possibilité d'habilitation conjointe avec n'importe quel établissement public d'enseignement supérieur (notamment les PRES EPCS comprenant des établissements privés parmi leurs membres), aucune dénomination nationale permettant la comparabilité, volume horaire minimal sans répartition cours/TD/TP. Si l'élargissement des possibilités de recrutement sélectif et de parcours « d'excellence » qui était présent dans le premier projet de décret a été supprimé dans la version publiée, le risque de mise en place de ces parcours d'excellence (en théorie non sélectifs) n'est toutefois pas écarté si l'on se réfère au développement actuel de ce type de

parcours (souvent avec accès sélectif) dans le cadre de la réglementation actuelle.

Sauf sous forme de vagues généralités, la notion de connaissances disparaît complètement au profit de

la seule notion de compétences, comme si celles-ci étaient indépendantes des connaissances. Si la « notion de référentiel » est évoquée, son contenu est limité aux compétences et son élaboration démocratique n'est pas prévue. La présence généralisée de professionnels (pour assurer des enseignements, participer aux « conseils de perfectionnement » ou aux jurys) et de stages (éventuellement facultatifs mais obligatoirement proposés aux étudiants) dans tous les parcours, ne saurait constituer ni une garantie d'insertion professionnelle, ni un gage de qualité de la licence alors que la part des enseignements disciplinaires ou pluri-disciplinaires ne peut que diminuer dans l'organisation proposée. L'AERES, au fonctionnement opaque et composée exclusivement de membres nommés, se voit conforter dans



© l'ipeis.wordpress.com

Acquérir des compétences ou accéder au savoir ?

un rôle majeur, au détriment des rôle et fonction du CNESER dans la régulation nationale et la gestion démocratique de l'enseignement supérieur.

Certaines des dispositions de cet arrêté (volume horaire minimum de 1 500 heures, enseignants référents, tutorat ...) impliqueraient des moyens supplémentaires alors qu'aucun effort budgétaire, notamment en termes de création d'emplois, n'est prévu. La mise en œuvre de ces dispositions devrait donc, comme l'annonçait Valérie Pécresse avant son départ, être entièrement financée par des mutualisations ou bien par la fermeture de formations à faibles effectifs. À cet égard, le report à la rentrée 2014 (!) de la mise en œuvre de la disposition instaurant un volume horaire minimum de 1 500 heures est une reconnaissance implicite des difficultés budgétaires majeures auxquelles un grand nombre d'établissements vont se trouver confrontés pour l'application de cet arrêté.

Pour l'ensemble de ces raisons, le SNESUP se prononce contre cet arrêté, demande son retrait et l'ouverture dès septembre d'une véritable concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. ●

VOTES CNESER :

Contre : SNESUP, FSU, CGT et Sud-Education

Abstention : UNSA et SGEN (+ CPU)

Pour : toutes les organisations étudiantes

À part l'UNI, aucune organisation syndicale représentant les personnels n'a voté pour

L'entrée et la réussite dans le post bac : enjeu essentiel

→ par Jean Fabbri

Des travaux et rapports récents fournissent des éléments d'analyse contrastés pour cet objectif majeur du SNESUP. Raisons d'interroger la figure d'« étudiant décrocheur » et bien des cataplasmes du plan réussite en licence (PRL).

Christian Demuynck (sénateur UMP) a remis début juin à V. Péresse (encore ministre de l'ESR à cette date) un rapport sur les « étudiants décrocheurs ». 70 propositions censées appuyer le plan réussite en licence puisqu'en France, 20 % (soit environ 75 000) des étudiants quittent en effet chaque année le supérieur sans diplôme. La conjonction de ce rapport et de la révision de l'arrêté licence (août) n'est bien sûr pas fortuite : tenter de construire une cohérence idéologique autour de dispositifs qui signent la remise en cause d'un cadrage national des contenus, des volumes horaires et de la valeur réelle des diplômes. De la même façon que le terme « élève en échec », celui d'« étudiant décrocheur » tend à individualiser exclusivement des situations... et à refuser d'interroger les carences en particulier sociales de l'institution. Les mots mêmes annoncent d'avance le caractère illusoire du plan réussite en licence ce que presque tous les observateurs constatent.

Sans tirer tous les enseignements de l'étude du CEREQ¹ sur le même thème, étude qui identifiait 4 types d'étudiants décrocheurs, les propositions sénatoriales répètent pour l'essentiel les recettes ultralibérales : professionnalisation systématique et précoce, recours aux étudiants pour des tutorats, verbiage de l'« innovation pédagogique » et du recours à l'internet... sans prendre à bras-le-corps la dimension cruciale du besoin en enseignants et enseignants-chercheurs plus nombreux donc plus disponibles. Les chiffres sont nets : le taux d'accès au sein d'une classe d'âge à une formation du supérieur reste stable autour de 47 %, loin des 50 % de l'objectif au niveau fin de L3 affiché par les stratégies européennes, quoi qu'en dise le gouvernement sur les effets du plan réussite en licence. La note du CEREQ portait pourtant d'intéressantes pistes. Réalisée à partir de données statistiques et d'entretiens indi-



viduels suivis, elle pourrait ouvrir la voie à des méthodes d'analyse de l'entrée d'un néo-bachelier à l'université (mais aussi dans d'autres filières du post bac) au cours et jusqu'à la fin du premier semestre qui offriraient de réels progrès quant aux diagnostics de difficultés pour aller jusqu'au terme de la licence. Identifiant des causes distinctes, cela devrait

conduire à proposer des conseils et des stratégies de remédiation plus judicieusement adaptés en échappant à des schémas simplistes seulement fondés sur les CSP des familles et les bulletins scolaires du lycée. Ainsi est repéré comme l'un des 4 types « le cas des jeunes qui se présentent comme de « bons

élèves » dans le secondaire. À l'université, leurs méthodes demeurent scolaires et solitaires les éloignent des lieux et temps dits de « socialisation silencieuse ». Alors qu'ils se consacrent à des tâches qu'ils jugent fastidieuses, assimilées à du « bachotage », ils ne décodent pas les attentes des enseignants sur les formes que doit prendre le travail d'approfondissement des cours. Les nouvelles règles pédagogiques et d'évaluation, leur échappent. Elles sont décrites comme des obstacles imprévus alors qu'ils étaient confiants dans leurs capacités d'apprentissage. Finalement, leur conformité au « métier » d'élève, considérée comme un atout, les dessert quand ils arrivent à l'université. L'échec leur est incompréhensible.

Plus attendu dans le diagramme tiré de cette note est le profil de « jeunes qui déclarent s'être inscrits à l'université « sans trop y croire » décrivent, quant à eux, un sentiment d'exclusion réduisant d'emblée leurs chances de réussite. Souvent bacheliers issus des filières technologiques ou professionnelles, ils incriminent leur « retard » pour expliquer leur échec ».

Le rapport Demuynck ne s'attaque pas aux vrais problèmes. L'angle privilégié est présenté comme celui de l'efficacité « économique » du système, pour limiter les dépenses considérées comme non « rentables » (au sens où la machine universitaire ne produit pas d'étudiant diplômé). Mais le vrai handicap pour la nation des abandons d'étude n'est ni envisagé ni attaqué de front. Le dossier du mensuel du SNESUP de septembre 2010 consacré aux enjeux pédagogiques du supérieur reste d'une brûlante actualité. ●

1. Note du Cereq, n° 265, juin 2009.

Les propositions sénatoriales répètent pour l'essentiel les recettes ultralibérales sans prendre à bras-le-corps la dimension cruciale du besoin en enseignants et enseignants-chercheurs.

	VALORISATION DES DIPLÔMES	
	+	-
- ANTICIPATION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE +	Studieux pris au dépourvu (15 %) Raccrocheurs à une formation professionnelle (21 %)	Décrocheurs en errance (35 %) Opportunistes Arbitrant entre formation et emploi (29 %)

Labex : la fin des labos et des disciplines ?

→ par Marc Neveu, responsable du secteur « Recherche »

La logique de « niches scientifiques » et de recherche de la rentabilité immédiate conduit à la négation des disciplines et instaure une concurrence stérile entre laboratoires.

Après l'annonce, le 25 mars 2011, des 100 lauréats à l'appel à projets Laboratoires d'excellence, nous avons souligné le bricolage des Labex, notamment les tripatouillages pour rattraper les laboratoires qui ne pouvaient pas être Labex. Au-delà des scandales de procédure, de manière plus essentielle nous contestons – comme une large part de la communauté scientifique – la mise en concurrence stérile d'équipes au sein d'établissements ou entre établissements, qui interroge sur le devenir de champs disciplinaires entiers ou sur la profonde restructuration des disciplines scientifiques.

Rappelons rapidement la répartition thématiques des 100 Labex : 23 en biologie-santé, 15 en sciences du numérique, 9 en nanotechnologies, 10 en énergie, 17 en environnement - sciences de l'univers et 26 en sciences humaines et sociales. Ces regroupements sont habiles : ils autorisent à dire, comme l'a fait Ph. Jacqué dans Le Monde, que « les sciences humaines n'ont pas été laminées », alors qu'aucun projet déposé n'a été retenu en Lettres, en Langues et en Droit et que deux des quatre domaines de recherche et formation de l'enseignement supérieur

« Sciences Humaines et Sociales » et « Droit, Économie, Gestion » ont été fondus en un seul secteur. Cette logique a des conséquences profondément délétères : ainsi, à Tours, le laboratoire d'histoire est sur le point d'être démantelé pour que l'une des équipes pilote un hypothétique Labex 2.

QUELLE LOGIQUE DANS LA DÉFINITION DES SECTEURS ET DES DISCIPLINES ?

La « logique » de regroupement fait, par exemple, « Sciences de la matière » UNE discipline couvrant plusieurs secteurs, depuis les « Sciences du Numérique » et les « Nanotechnologies » en passant par

l'« Énergie » jusqu'aux « Sciences de l'Univers » et à l'« Environnement ». Cette « discipline » est tellement transverse qu'on peut difficilement savoir ce qu'elle recouvre : chimie, physique, mécanique, génie des matériaux et des procédés, électronique, informatique ? Autre ? Une remarque analogue peut s'appliquer aux « Sciences et Technologies du Matériel » qui couvrent les « Nanotechnologies » et les « Sciences du Numérique ».

Mais si une « pluri-discipline » comme « Sciences de la matière » se retrouve dans 20 Labex, « Espace, Environnement et sociétés », pluridisciplinaire elle aussi, se retrouve dans 1 seul Labex. Sans doute un problème d'excellence pour cette dernière ?

ment universitaire, mais qu'il les réoriente vers une recherche appliquée, avec un critère fondamental « l'économie ». D'ailleurs les Labex retenus l'ont bien montré, comme en témoignent quelques exemples parmi les 100 : « Le projet est partie prenante dans le pôle de compétitivité à vocation mondiale », « le projet comporte une importante dimension de valorisation économique », « XXX a des relations très fortes avec les partenaires industriels. Les laboratoires impliqués ont déposé 71 brevets depuis 10 ans dont 24 ont fait l'objet de licences avec des industriels locaux, nationaux, internationaux. Le projet renforcera encore ces actions... ». Les Labex, et ce n'est pas une surprise, apportent leur pierre à la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation. C'est la restructuration des laboratoires de recherche autour de transdisciplinarités imposées par des critères d'innovation au détriment du développement de structures et de méthodes de recherche axées sur l'objet propre de certains champs disciplinaires.

Les conséquences seront évidemment lourdes pour les formations dans ces disciplines qui ne peuvent être abandonnées au profit de savoirs directement adéquats au contexte applicatif dont ils proviennent. Elles seront évidemment lourdes pour les collègues de ces disciplines, exclus de fait des Labex retenus ou seulement déposés. Recueillir tous les témoignages des collègues en butte aux exclusions directes ou déguisées pour les défendre est une des actions entreprises par le SNESUP dans la contestation du processus des Labex. ●



© Didier Chamma

Il ne s'agit pas d'opposer disciplinaire/transdisciplinaire », car certains problèmes « fondamentaux ou appliqués » peuvent nécessiter des réponses transdisciplinaires de la recherche. Mais ce ne peut être la norme pour l'organisation de la recherche.

Il s'agit en réalité d'une véritable négation des disciplines en tant que telles : on ne retrouve pas les disciplines comme chimie, physique, etc. De même, en SHS, rien ne concerne des disciplines comme la philosophie, le droit ou les lettres. Il ne s'agit pas d'opposer « disciplinaire/transdisciplinaire », car certains problèmes « fondamentaux ou appliqués » peuvent nécessiter des réponses transdisciplinaires de la recherche. Mais ce ne peut être la norme pour l'organisation de la recherche. Dans le cas des Labex, on voit bien que le grand emprunt ne soutient pas la recherche et l'enseigne-

ment. Elles seront évidemment lourdes pour les collègues de ces disciplines, exclus de fait des Labex retenus ou seulement déposés. Recueillir tous les témoignages des collègues en butte aux exclusions directes ou déguisées pour les défendre est une des actions entreprises par le SNESUP dans la contestation du processus des Labex. ●

1. Les 5 critères qui ont permis la sélection des « excellents » (cf. fiches du Commissariat Général à l'Investissement) sont les apports pour la science, le citoyen, le système de recherche, la formation et l'économie.

2. Contacter recherche@snesup.fr



Lyon 2 prépare les RCE à coups de licenciements !

Pour préparer le passage à l'autonomie, la présidence a projeté le licenciement de personnels devenus trop coûteux, eu égard au « cœur de métier » de l'université : dénonciation arbitraire de la convention liant le portail documentaire PERSÉE à Lyon 2 et externalisation des services d'entretien - 100 agents contractuels concernés.

Les méthodes employées par la « gouvernance » ont tout eu du management d'entreprise : annonce de fin de contrat moins d'un mois avant, refus d'informer ou rencontrer les agents, communications unilatérales manipulant personnes et chiffres, mépris affiché (« votre service, c'est de la merde ! »), manque de courage (décision d'externalisation annoncée fin mai, en l'absence de mobilisation possible des étudiants ; CA quitté par la présidence, lors d'une « intrusion » des futurs licenciés en pleine séance).

Pétitions, rassemblement de soutien, presse locale, saisie du CTP par FSU et CGT, motions de soutien votées au CA - ou au CNESER, à l'initiative des élus SNESUP (PERSÉE) : les nombreuses actions, syndicales ou non, ont permis d'obtenir, pour les personnels de PERSÉE, des garanties sur la pérennité des emplois et de ce service au sein du PRES ; pour les agents d'entretien, un prolongement des contrats sur 12 mois (motion du CA).

L'intersyndicale doit cependant lutter à présent contre un contournement de la décision du CA : la présidence a proposé, fin août, des contrats de 4 mois seulement aux agents d'entretien ! ●

Philippe Selosse

Lyon 2 : résistance aux RCE !

À l'initiative de la FSU (SNESup + SNASUB), l'intersyndicale a boycotté un CTP convoqué sous 15 jours fin mai pour se prononcer sur le passage aux RCE et en a demandé le report à octobre, le temps d'informer la communauté universitaire. En réponse, le président a convoqué dans la foulée un second CTP (pour lequel aucun quorum n'était plus nécessaire) ; la FSU y a finalement participé pour ne pas laisser le champ libre à l'administration ; le passage aux RCE au 1er janvier 2012 a alors été voté par 10 pour (administration), 5 contre (4 FSU, 1 SGEN).

Après cette phase de consultation, lors de l'examen au CA, une délégation SNESUP a distribué aux élus une note d'information - diffusée préalablement aux personnels par la FSU - sur les conséquences de l'autonomie et motivant la demande de repousser le passage aux RCE à août 2012, avec prise d'effet comptable en janvier 2013. Le passage aux RCE au 1er janvier 2012 n'a pas été adopté faute de majorité absolue (30 membres : 15 pour, 8 contre, 6 abstentions) et a donc été repoussé au 1er janvier 2013.

La présidence, en plein déni démocratique, refuse le vote du CA et entend « poursuivre l'effort d'explication nécessaire à un vote permettant le passage aux RCE au 1er janvier 2012 » ! La FSU veillera à ce que le CA ne soit pas contourné. Une bataille a néanmoins été gagnée, grâce, entre autres, à l'information juridique du syndicat et à l'aide de camarades d'autres universités (Lille 1-2-3, Lyon 1) qui ont permis d'informer minutieusement les collègues. ●



Hommage

En mémoire de Sylvie Barry, professeur des universités en biologie cellulaire et administratrice de l'université de Rouen, responsable de la section Sciences SNESUP de l'université de Rouen entre 1995 et 2010, décédée le 6 décembre 2010, qui a mis tout son corps et son âme d'amie et militante à défendre la cause du camarade impliqué.

Nous vous faisons part du résultat d'une démarche pour plainte pour harcèlement moral à l'encontre d'un ex-directeur de l'IUT de Rouen ; M. X dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'égard d'un collègue de cet IUT, M. Y ; démarche engagée en août 2002 et jugée en dernier recours par la Cour de cassation le 15 février 2011. Elle constitue en son fait une jurisprudence dans les cas de plaintes pour harcèlement moral.

Arrêt de la COUR DE CASSATION, CHAMBRE CRIMINELLE, n° E-10-85.236 F-D, 15 février 2011 : <http://legimobile.fr/jp/j/c/crim/2011/2/15/10-85236/>

« ...que la cour (pénale), en conséquence, dit que les éléments constitutifs du délit d'harcèlement moral prévu par l'article 222-33-2 du code pénal sont réunis à la charge de M. X... sur la période d'octobre 2004 à octobre 2007 et que ce dernier dans cette période de temps a donc bien été l'auteur d'un harcèlement moral au préjudice de M. Y... que ces faits, s'ils ont certes un lien avec l'activité professionnelle de M. X..., en raison de leur nature et du but recherché par ce dernier à travers leur commission, caractérisent à la charge de M. X... une faute personnelle détachable de ses fonctions et la cour, le concernant, est donc compétente pour se prononcer sur la réparation du préjudice moral subi par la partie civile et résultant directement de cette infraction dont il a été l'auteur... »

« 1) Alors que le délit de harcèlement moral implique des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité d'autrui, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ; que le délit de harcèlement moral est une infraction de de commission et non d'abstention ; qu'en déduisant d'un simple courrier, en date du 19 août 2002, dont elle admet qu'il ne peut constituer un agissement à la charge du demandeur comme se trouvent hors du temps de la prévention, une situation d'isolement et de « placardisation » de M. X, à laquelle le demandeur n'aurait pas mis fin à l'existence d'agissements répétés, pour en faire le fondement du harcèlement, la cour d'appel, qui a caractérisé une simple abstention de faire, a violé les articles visés au moyen ;

« 2) Alors que la faute commise par un donctionnaire dans le cadre de ses fonctions et avec les moyens du service n'est détachable que si le fonctionnaire fautif eût un intérêt personnel ; que la cour d'appel, qui, tout en constatant que les faits reprochés M. X es qualités de directeur de l'IUT avaient un lien avec le service, se borne à affirmer qu'ils caractériseraient une faute personnelle détachable de ses fonctions, sans rechercher quel intérêt personnel M. X aurait pu avoir dans la prise de la décision du 19 août 2002 consécutive à une réunion de direction du 10 juin 2002, a privé sa décision de base légale » ;

Les moyens étaient réunis ;

Attendu que les énonciations de l'arrêt attaqué mettent la Cour de cassation en mesure de s'assurer que la cour d'appel a, sans insuffisance ni contradiction, exposé les motifs pour lesquels elle a estimé que la preuve du délit de harcèlement moral était rapportée à la charge de M. X, et, relevant l'intention de nuire de ce dernier à l'encontre de M. Y, constitutif d'une faute personnelle détachable de ses fonctions, a justifié sa décision indemnisant la partie civile du préjudice découlant de cette infraction ;

D'où il suit que les moyens, qui le premier, soutient à tort que le texte d'incrimination du délit reproché n'est pas conforme aux exigences de clarté et de prévisibilité de la Convention européenne des droits de l'homme, et le second, se borne à remettre en question l'appréciation souveraine, par les juges du fond, des faits et circonstances de la cause, ainsi que des éléments de preuve contradictoirement débattus, ne sauraient être admis. ●

ÉLECTIONS CNU

Le point sur les listes

→ Dominique Faudot, éue SNESUP, vice-présidente de la CP-CNU

Les élections CNU se déroulent jusqu'au 12 octobre. Les enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences) sont appelés à désigner leurs représentants dans les sections du CNU. 176 listes PR et 175 listes MCF sont en lice parmi lesquelles 44 sont présentées ou soutenues par le SNESUP dans le collège A et 48 dans le collège B. Chez les professeurs, une quarantaine de listes sont présentées ou soutenues par les autres organisations syndicales (UNSA, SGEN-CFDT et CGT) ; un peu plus (46) chez les maîtres de conférences. Toutes les autres listes sont le fait d'associations, d'organisations comme QSF ou lancées par des collègues agrégeant autour d'eux quelques personnes. La diversité de ces listes se retrouve dans les professions de foi. Si quelques listes critiquent la politique actuelle et font le lien entre évaluation et modulation de services, trop peu parlent de service public et des missions de ces acteurs. La lecture des professions de foi des listes « corpo » montre parfois un antisindicalisme primaire introduisant le doute sur les capacités des élus syndicaux à porter une juste appréciation sur les dossiers. Nombre de listes font apparaître une méconnaissance du CNU et de son fonctionnement, du rôle de la CPCNU. On trouve aussi, comme de coutume, un discours élitiste faisant référence à l'excellence avec la même fréquence et aussi peu de fond que le ministère.

L'actualité internationale, qui avait débuté en 2011 sur des chapeaux de roue avec la révolution tunisienne du 14 janvier, n'a pas baissé d'intensité cet été. Des dictatures tombent, des mouvements sociaux s'amplifient, non sans inquiétude parfois (Angleterre). Tous appellent notre attention lucide et notre solidarité.

CHILI

Crise de l'éducation, crise sociale

→ par Stéren Chabert, Enseignant-chercheur à l'Université de Valparaiso, Chili

Les étudiants, les lycéens protestent, les familles les appuient. Les manifestations amènent, de façon régulière depuis 3 mois, plusieurs centaines de milliers de personnes dans la rue (600 000 fin août selon les organisateurs), pour une population totale de 16 millions de personnes, répondant ce jour-là à l'appel à la grève nationale. Les violences marginales augmentent, tant des « cagoulés » comme de la police. Un adolescent est mort des balles d'une mitraillette de carabineros. Il a fallu quatre jours au gouvernement pour admettre le rôle des policiers dans la mort du jeune homme. Une trentaine d'adolescents entre 16 et 20 ans sont en grève de la faim, certains depuis plus de 40 jours.

Les chiffres macroéconomiques du gouvernement de Sebastián Piñera sont pourtant au beau fixe depuis plusieurs années. Le pays continue néanmoins à être parmi les plus inégaux de la planète en ce qui concerne la distribution des richesses. Le coût des études supérieures est un des plus élevés au monde : il faut



© Abyssline.com

compter environ 3 000€ annuels pour une filière traditionnelle, pendant au moins 5 ans, alors que le salaire moyen mensuel est de l'ordre de 500€. En parallèle, l'enseignement secondaire est organisé de façon telle qu'il ne fait que reproduire et amplifier les ségrégations sociales. On estime le taux d'analphabétisme fonctionnel de la population adulte aujourd'hui autour des 11 %. Alors les étudiants en ont marre. Marre de s'endetter sur 20 ans auprès de

banques offrant des crédits à 6 %, sans assurance d'obtention d'un diplôme et de débouchés réels. Marre de la mauvaise qualité avérée de beaucoup d'instituts privés d'éducation, officiellement sans but lucratif, mais où les profits s'accumulent au su de tous, contrairement à la loi. Ils réclament pour une réelle éducation de qualité, publique et gratuite. Une utopie face à l'actuel gouvernement, dont plusieurs membres sont et ont toujours été, pro-Pinochet? ●

SYRIE

En finir avec la « sécuritocratie »

→ par Salam Kawakibi, chercheur à l'Arab Reform Initiative

Depuis 1963, la Syrie est sous le contrôle d'un pouvoir autoritaire qui a développé depuis 1970, à l'instar de la Corée du Nord, un culte de la personne des présidents Assad père et fils. La corruption, accompagnée d'une nationalisation de la vie politique et de l'espace public, est systémique. Dès lors, aucune possibilité de s'organiser en formations politiques, ou sous une quelconque

forme d'association de la société civile. Ainsi, le pouvoir en Syrie s'est transformé en « sécuritocratie », un nouveau concept qui dépasse largement l'État policier pour donner à la sécurité tous moyens afin de contrôler la société, l'administration, les ministères et même, l'armée. Dès lors, l'opposition syrienne peine à se structurer et traverse une période riche de réflexion. Les démocrates syriens de toutes tendances croient à une solution pacifique, refusent de tomber dans le piège d'un affrontement confessionnel et refuse catégoriquement une intervention militaire étrangère. Une transition graduelle et pacifique vers un régime nouveau reste l'objectif principal. Cependant, le déroulement des événements ne laisse pas beaucoup

de chance à cette perspective. Il est important de signaler que le mouvement contestataire a engendré une nouvelle forme d'opposition sous la bannière des « coordinations de la révolution ». Tout en se distinguant des partis traditionnels de l'opposition, ces coordinations restent en étroite liaison avec ceux-ci. L'encadrement politique et la réflexion intellectuelle émanent encore des figures traditionnelles. En revanche, les manifestations sont l'œuvre des coordinations.

Des débats intenses se déroulent sous forme de conférences à l'étranger, via les réseaux sociaux, et avec des rencontres publiques ou clandestines à l'intérieur du pays. Les dernières semaines ont connu la formation de plusieurs ►►



© syriana2011/Flickr

conseils et comités. Les efforts se concentrent afin d'harmoniser le travail et de donner lieu à une seule instance capable de représenter le peuple syrien dans sa grande diversité politique, ethnique et religieuse. La multitude des tentatives doit être regardée positivement en tant qu'une démarche démocratique qui anticipe le « Day after » en essayant de préparer une vision claire pour l'avenir de la Syrie. Il est important de souligner que le soulèvement syrien est d'abord politique à la quête de la liberté et la dignité.

Les démocrates en Europe ont une tâche importante dans le processus du soutien au soulèvement syrien. Tout d'abord, il est crucial de neutraliser les efforts de certaines personnalités médiatiques connues par leurs engagements « douteux » et qui essaient de récupérer la cause syrienne comme elles ont réussi à le faire avec la Libye. Cette implication nuit amplement à la cause syrienne. Des « intellectuels » qui ont des positions solidaires avec les atrocités commises

par l'armée israélienne à Gaza ou au sud du Liban n'ont aucunement le droit d'instrumentaliser la cause des Syriens. Toute instrumentalisation à la BHL risque de renverser la situation et de donner tous les arguments aux défenseurs du régime. Appeler à une intervention étrangère signera la fin de lutte pacifique et civilisée que les Syriens ont pu développer héroïquement durant les 6 derniers mois. Les universitaires français peuvent s'associer aux manifestations de solidarité qui se déroulent en France (www.souriahouria.com) et chercher à attirer l'attention de l'opinion publique française en réfutant toute tentative de récupération malsaine et toute dérive militaire. Leur pression morale pourra avoir de l'effet sur les décideurs politiques qui risque d'avoir des hésitations sur la nature réelle du mouvement. Ils pourront également contribuer à démentir la propagande officielle qui tente de discréditer le mouvement en lui attribuant des aspects communautaires dont il est complètement innocent. ●

**SOURIA-HOURIA* :
LA MOBILISATION
EXEMPLAIRE DES OPPOSANTS
SYRIENS DE PARIS**

Depuis début juillet, place du Châtelet à Paris, une centaine d'opposants se rassemblent, échangent et chantent en soutien au peuple syrien en lutte pour la liberté et la démocratie. Il s'agit également de demander une enquête internationale pour condamner les crimes contre l'humanité, d'exiger l'accès des médias et des associations humanitaires à la population et d'aider les réfugiés en Jordanie, Turquie et au Liban. Rappelons qu'en mai dernier, la CA du SNESUP avait exprimé sa pleine solidarité envers la population syrienne.

par Arnaud Le Ny,
membre du secteur International

* www.souriahouria.com

ISRAËL

Contestation sociale

→ par Shlomo Sand, historien, université de Tel-Aviv

J. F. : *Où en est le mouvement de contestation sociale qui a marqué le début du mois d'août partout en Israël?*

Shlomo Sand : Du point de vue des résultats, il n'y a rien de concret pour le moment, ni au niveau organisationnel, ni à celui d'un programme politico-social. En revanche, la manifestation du samedi 3 septembre a été bien préparée et fut une réussite : la plus grande manifestation jamais organisée en Israël.

J. F. : *Cependant il y a une dynamique?*

S. S. : J'évite ce terme, mais le fait que le mouvement ne soit pas mort malgré l'attentat terroriste perpétré à la fin du mois d'août est significatif.

J. F. : *Voit-on dans ce mouvement, des syndicats, des étudiants, des universitaires venir et apporter leur contribution? Est-ce plutôt*

comme en Espagne un mouvement type des indignés?

S. S. : La majorité des manifestants sont des jeunes, entre 20 et 35 ans. Ce ne sont pas des jeunes de 15 à 25 comme en Espagne. Ceci est un facteur important qui joue un rôle certain dans la manifestation. Les syndicats ont apporté leur soutien à l'organisation dès la première semaine. Les étudiants, pour le moment, ne sont pas encore massivement présents, sans doute en raison des vacances. Quant au mouvement étudiant en tant que tel, il n'a pas encore apporté son soutien, si l'on excepte la présence spontanée de certains leaders, à titre individuel.

J. F. : *Est-ce que les universitaires participent à ce mouvement?*

S. S. : Oui, il y a des universitaires, des

économistes. Ce qui s'est passé samedi est important mais pour l'instant, et c'est un peu ridicule de dire cela, le soutien de syndicats ou d'organisations universitaires n'est guère important à côté de celui des chanteurs. Si autrefois nous avions besoin de la voix des intellectuels, aujourd'hui pour la société actuelle et pour faire participer une large masse, il nous faut la signature de chanteurs ou de joueurs de football ! Samedi soir, nous avons eu les plus grands chanteurs d'Israël...

Je voudrais ajouter quelque chose de plus profond. Six millions d'indignés en Espagne défilaient sous le mot d'ordre « ni droite, ni gauche » car ils sont sous gouvernement socialiste, et peut-être ont-ils raison car les gouvernements socialistes au pouvoir ne valent pas davantage que les gouvernements de droite (voir le cas de la Grèce et, peut-être demain, celui de la France). En Israël, le mouvement social n'appartient ni à l'un, ni à l'autre camp, mais il s'exprime avec une morale qui n'est pas une morale destinée au monde universel. Ici il y a un rapport entre le mouvement social et la justice pour d'autres peuples. Cela veut dire une situation de solidarité avec un peuple qui vit à côté de nous, sous notre contrôle. Le mouvement social est en marche pour le moment, il faut le faire gagner, et le



De nombreux motifs d'indignation

© Wikimedia.org

principe de justice sociale pour lequel nous battons doit inclure tout le monde. Le slogan principal des manifestations « le peuple demande la justice sociale » est très intéressant pour la vision

d'Israël, car de quel peuple s'agit-il? Dans la rhétorique habituelle ici c'est le peuple juif sauf que la judaïté n'a rien à voir avec la contestation israélienne actuelle. Est-ce que les Arabes israéliens, citoyens de ce

pays, sont bien intégrés à cette revendication sociale? À mon avis, c'est là un enjeu crucial pour l'avenir et l'existence d'Israël. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

ESPAGNE

Les Indignés toujours là !

→ par Pedro Lena, professeur, université Complutense de Madrid

En Espagne, le taux de chômage dépasse désormais les 21 % pour l'ensemble de la population active. Près d'un jeune sur deux de moins de 25 ans (45,7 %) est au chômage. Ce contexte conjoncturel fait de la jeunesse une catégorie particulièrement vulnérable, dont les diplômés se sont mobilisés dans des formes inédites culminant à la mi-mai avec l'ensemble de la société civile dans un mouvement citoyen large et hétérogène, occupant les places des grandes villes espagnoles (Puerta del Sol à Madrid...). Au-delà des partis et des organisations syndicales qui ont du mal à trouver leur place dans ce mouvement, la population a réagi dans un vaste mouvement de collectifs autour de revendications pour des réformes du système politique mais aussi plus de dignité sociale. Dans le prolongement des mouvements portugais et des révolutions arabes, le mouvement des Indignés était né!

À la rentrée de septembre, le mouvement de fond des Indignés se poursuit, ancré dans un quotidien marqué par l'austérité emmenée en Europe par le couple franco-allemand. Dans tout le pays, des plates-formes des « affectés de l'hypothèque » ont vu le jour. 150 000



La Puerta del Sol en effervescence

© Manuela Fomerasi/Flickr

familles sont menacées d'expulsion! Dans l'incapacité de rembourser leurs crédits, ces dernières luttent contre la double peine infligée par des banques sans scrupule: la violence de l'expulsion de leur logement et le remboursement d'emprunts à vie! Entre le système bancaire et les citoyens surendettés, le gouvernement espagnol a choisi. Après l'Allemagne, l'Espagne adopte dans la précipitation à son tour la « règle d'or ». Cette mesure, qui impose le respect de l'équilibre du budget, a été approuvée définitivement par le Sénat ce mercredi 7 septembre. Ce, malgré l'opposition dans la rue, exprimée la

veille à Madrid par des milliers de personnes, revendiquant un débat et un référendum. Dans une Europe où les solidarités entre États sont interdites, l'adoption de cette règle cherche à rassurer des marchés financiers et des agences de notation. L'Espagne sous la pression sacrifie le débat démocratique parlementaire et son peuple pour passer sous les fourches caudines des marchés financiers. Elle met en place des mesures d'austérité au détriment des services publics et des solidarités, génératrices de chômage, de précarité ou de pressions salariales... avec en première ligne la jeunesse. ●

ANGLETERRE

Les universités anglaises ouvrent en cette rentrée, en aggravant la sélection sociale. Les frais d'inscriptions minimaux sont multipliés par trois. Là aussi, la jeunesse comme celle qui a manifesté dans la rue en juillet se trouve déboussolée.



© Student Direct

SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTUDIANTS TUNISIENS, ÉGYPTIENS, LIBYENS, SYRIENS PRÉSENTS EN FRANCE

Les bouleversements nés des manifestations et des révolutions arabes fragilisent évidemment toute la logistique étatique dans ces pays, logistique de délivrance des diplômes, de l'accès aux visas et aux attestations de ressources. Il n'est pas acceptable que les autorités de police des frontières, celles du ministère de l'intérieur, ou par zèle celles des établissements d'enseignement supérieur prennent prétexte de ces difficultés pour refuser ou différer les réinscriptions de ces étudiants.

De Nanterre au Quai Conti

Jean Fabbri : *Vous êtes universitaire et romancière : ces deux activités ont-elles interagi ?*

Danièle Salenave : Elles étaient parfois en conflit dans la mesure où le temps n'est pas élastique ! Quand j'ai arrêté d'enseigner, j'ai éprouvé de la tristesse de ne plus pouvoir intervenir dans un domaine que j'aime beaucoup mais je souffrais aussi de constater certaines évolutions. Enseigner la littérature m'a beaucoup appris : sur son sens, sur ses formes, sur sa nécessité aussi. Il y a une fonction de la littérature. Il y a de notre survie.

J. F. : *Votre élection récente à l'Académie française est-elle complémentaire ?*

D. S. : Quand cela m'a été suggéré, je me suis dit : allons-y, c'est parfaitement complémentaire. Ce à quoi je suis attachée, défendre et illustrer la langue, pas comme une langue morte ou dépassée, mais comme une langue vivante, c'est la mission même de l'Académie. Le travail de l'académicien doit pouvoir aller dans ce sens.



© C. Hélié Gallimard

J. F. : *Vous avez traduit des romanciers italiens. La langue et la littérature italiennes (d'autres aussi) sont aujourd'hui fragilisées dans nombre d'universités. Comment appréciez-vous cette évolution ?*

D. S. : Cela m'inquiète. La disparition des langues mortes était inéluctable, je crois qu'on ne peut pas continuer à s'acharner à proposer un an ou deux de latin ou de grec car cela ne leur permet pas de lire les textes. Il vaut mieux de bonnes traductions. Mais l'apprentissage de langues vivantes à la grammaire riche et complexe est indispensable. On y apprend à mieux posséder sa propre langue, en cherchant des équivalents, en mobilisant toutes ses ressources. La traduction est un des exercices que l'on devrait faire très tôt, pour que les enfants apprennent la grammaire et la logique de la phrase, et pas seulement des mots ou des formules pour se débrouiller dans le métro londonien ! « Regarde, dans telle langue, le verbe, le sujet ne sont pas au même endroit qu'en français... »

J. F. : *Vous allez vers des publics plus jeunes ?*

D. S. : Oui, c'est ce qui m'intéresse au plus haut point. J'ai été professeur à l'université, j'avais passé l'agrégation pour enseigner dans les lycées, mais c'était tentant d'accepter un poste d'assistant à l'université. Avoir plus de temps, continuer de se former, aller vers des choses plus essentielles, approfondir... C'était peut-être une erreur, l'essentiel, c'est avant. Ce qu'il faudrait, c'est se dire, j'ai passé l'agrégation, maintenant je voudrais aller en cours préparatoire ! Ou du moins aller faire profiter les différents niveaux des connaissances qu'on a acquises sur la langue, les textes... Le CP, c'est là que tout se joue, on apprend à lire, à faire des phrases, à les transformer. À l'université, en lettres, où j'étais, on donne des connaissances d'histoire littéraire, de grammaire, de littérature, mais pour former le langage, c'est trop tard.

J. F. : *Vous avez là un point de vue sur l'évolution des universités ?*

DS : Beaucoup d'étudiants ne sont pas préparés à suivre avec profit l'enseignement qu'ils vont recevoir à l'université et ils abandonnent très vite. Je pense que ce qui leur manque, ce ne sont pas tant les connaissances, encore que ce soit vrai en histoire, en géographie, c'est la grammaire, c'est la syntaxe, c'est le français. Pour qu'ils profitent pleinement de l'enseignement à l'université, il faudrait qu'ils aient un très bon maniement de

la langue. À l'entrée en sixième, un enfant sur cinq ne sait pas lire correctement. À la fin de la troisième, c'est parfois un sur trois ! Et, sauf une minorité, parce que le milieu familial compense, le reste a souvent un retard en lecture, en expression écrite et orale qui retentit sur la suite : sur la seconde, sur le bac passé de justesse. Et ensuite sur leurs années de fac... Tout ça remonte à leurs débuts, dix ans plus tôt. J'ai vu des étudiants me dire, je n'ai pas pris ce livre, il est trop gros, je lis très lentement. Lecture et écriture ne

sont pas suffisamment installées à la fin de l'école primaire, du collège, et même à la fin du lycée. Cela ne fait que s'aggraver depuis vingt ans. Moins d'heures de français dès l'école primaire et on a trop voulu éviter les exercices, la répétition. Et puis en France, il y a trop de matières, trop d'heures de cours, pas assez de fondamentaux. On veut nous persuader que les ressources électroniques vont tout résoudre ! J'étais en Russie, il y a quelque temps, l'enseignement est encore assez traditionnel mais dans certaines écoles déjà on apprend à écrire directement sur un ordinateur, il n'y a plus de cahier ! C'est une méconnaissance de l'apprentissage, il faut apprendre les gestes pour écrire un mot afin de bien le mémoriser.

J. F. : *Que dire de cette rentrée alors ?*

D. S. : Trois choses m'ont frappée. La diminution des postes d'enseignants, considérée non seulement comme nécessaire pour des raisons financières, mais sans incidence sur la qualité de l'enseignement. Petit 2, ça va avec, une confiance déraisonnable dans le pouvoir des ordinateurs, tablettes... Enfin une logique d'individualisation : l'accompagnement personnalisé, c'est bon quand un enfant décroche. À l'école, on apprend avec d'autres, en même temps qu'eux. Cela vous forme, on regarde comment ils font. L'émulation a du bon, ce n'est pas de la simple compétition... Or même si on parle toujours de « mutualiser » les ressources, la classe actuelle est explosée. L'attention des élèves aussi. Le professeur y est constamment dans un rapport individuel, psychologique, à l'élève... À l'université, ce phénomène existe encore plus. Il y aurait beaucoup à dire, dès lors, sur le retour de la morale lors de cette rentrée ! ●

Propos recueillis par Jean Fabbri et Latifa Rochdi

* Dernier ouvrage paru : *La vie éclaircie : réponses à Madeleine Gobeil*, 2010, Gallimard.

Programme électoral du PC

Après l'étude des propositions du PS arrêtées par la convention nationale de ce parti en avril et commentées dans notre numéro de mai, voici la copie du PCF sur le même thème.

De manière très volontariste dans un document d'une trentaine de pages (sur le site...), partiellement consacré à une lecture critique des propositions du PS, la recherche se voit assigner une fonction dans la citoyenneté. « Contrairement à une conception qui fait des scientifiques des « éclaireurs » ou « instituteurs » d'un public prétendument éloigné du monde de la connaissance, nous pensons que toute interaction entre science et société doit d'abord s'appuyer sur les

travailleurs de la recherche dans un esprit de partage et de popularisation du savoir. Pour ce faire, contrairement à ce qui est en cours actuellement, les personnels de la recherche doivent disposer du temps et des moyens nécessaires pour la diffusion et la valorisation des résultats de leur recherche auprès du public, et cette tâche ne doit pas être considérée comme annexe ». Dans la cohérence de cette conception qui vise à revitaliser toutes les instances élues et collégiales (CNESER, CTPU, CNU...), les agences externes et non légitimes (ex. : AERES) et réformées (ex. : ANR) (avec des missions revues et un impact

limité). La loi LRU serait abrogée au bénéfice annoncé d'une révision profonde de l'organisation d'aujourd'hui : arrêt des Idex, fin des logiques d'économie d'échelle visant au gigantisme et à la concurrence, soutien à la recherche technologique (coordonné par un grand établissement), fin du Crédit d'Impôt Recherche.

Associé à ces propositions sectorielles, le PCF se prononce pour une réorientation du rôle des banques, des pôles de compétitivité, vers une autre politique économique avançant une priorité à la reconnaissance des qualifications (y compris le doctorat dans toutes les conventions collectives). ●



LES NUANCES DE TERRA NOVA

Les « nuances » de Terra Nova (club de réflexion autour du parti socialiste où se retrouvent des proches de Martine Aubry tel D. Lichtenbeger, ancien président de l'université de Marne la Vallée), après la publication du programme du PS commenté dans notre numéro de mai, donnent à réfléchir. Il est question d'augmentation des frais d'inscription des étudiants partiellement compensée pour certains publics par des allocations, de sélection à l'entrée du master. Nous y reviendrons.

Nouvelles impulsions pour la rédaction du mensuel

Après une année un peu difficile pour l'animation et la coordination de la rédaction de notre mensuel une transition et des évolutions s'amorcent. En effet avec les départs successifs pour d'autres activités d'Anne Mesliand, François Bouillon et dernièrement Gérard Lauton, tous trois associés aux premiers pas de la nouvelle formule, c'est une nouvelle équipe qui a pris progressivement la suite. La CAN du SNESUP de juin a acté cette évolution : Annliese Nef rejoint la rédaction exécutive, après Pierre Duharcourt (en mai) et toujours avec Alain Policar, Christophe Pébarthe et Thierry Astruc (par ailleurs coordinateur des publications). Jean Fabbri devient rédacteur en chef. Mais les défis d'une presse syndicale réactive et ouverte,

ancrée dans les enjeux sociaux et ceux de nos métiers intellectuels appellent des inflexions bien plus conséquentes. Il est prévu en complément de la rédaction exécutive de faire appel à un comité de rédaction élargi ayant pour fonction de réaliser un bilan critique des numéros publiés et une prospective des thèmes et contributeurs à venir. Les syndiqués intéressés peuvent se signaler à redac@snesup.fr. C'est sur la même adresse que nous souhaitons recueillir aussi autant des propositions spontanées d'articles que des suggestions au vu des thèmes qui seront abordés dans nos prochains dossiers : ESR en Chine (mai), université sous tous ses rapports (janvier), écoles d'ingénieurs et de commerce (mars), enseignement et recherche en écono-



Jean Fabbri

mie (novembre). En outre, l'organisation en rubriques et la maquette du journal sont également susceptibles d'évoluer. Les suggestions sur ces plans aussi seront bienvenues! ●

Renouvelez votre cotisation syndicale pour cette nouvelle année universitaire. Faites adhérer de nouvelles et nouveaux collègues pour 2011-2012.

Les chèques libellés à l'ordre de « SNESUP » sont à remettre à votre trésorier de section
ou à envoyer à « SNESUP, trésorerie, 78, rue du Faubourg Saint-Denis, 75020 PARIS.

snésup **FORMULAIRE 2011-2012** D'ADHESION DE RENOUELEMENT DE MODIFICATION

M. Mme Mlle NOM D'USAGE _____ Prénom _____ Année de naissance _____

Etablissement : _____ Composante : _____

Corps : _____ Classe : _____ Echelon : _____ Discipline : _____ Section du CNU : _____

Unité de recherche : _____ Organisme : _____ Section au CoCNRs : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. prof. : _____ Fax : _____

Adresse électronique pour courriel SNESUP (très lisible, merci) : _____
 L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

Adresse postale pour les bulletins et courriers SNESUP et FSU : _____

Date : _____ Signature : _____

**Formulaire et règlement à transmettre à un responsable SNESUP local ou à envoyer à :
SNESUP-FSU, 78 rue du Fbg St Denis, 75010 PARIS**

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque (libellé à l'ordre de "SNESUP") ou choisir le règlement par prélèvement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en 6 fois s'il est contracté en début d'année. Dans ce cas, demandez le formulaire d'autorisation de prélèvement à trésorerie@snésup.fr ou au 01.44.79.96.16, ou téléchargez-le (<http://www.snésup.fr/le-Snesup/Se-syndiquer>) afin de le renvoyer signé et accompagné d'un RIB avec cette fiche.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

snésup		BAREME DES COTISATIONS SYNDICALES 2011-2012										
<small>Pour 2011-2012 les cotisations ont été augmentées de 1% avec lissage en faveur des faibles cotisations (CA du 2306/11) pour tenir compte de l'inflation et du fait que le barème a été maintenu sans augmentation depuis 3 ans.</small>												
Corps / Echelons (et chevrons)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Certifiés / PLP / PTA ENSAM	129 €	138 €	150 €	153 €	163 €	175 €	182 €	196 €	209 €	220 €	242 €	
Biadmissibles	131 €	150 €	155 €	163 €	175 €	184 €	194 €	209 €	220 €	242 €	255 €	
Assistants	131 €	150 €	163 €	176 €	190 €	198 €	209 €	220 €	249 €			
Agrégés / PT ENSAM	139 €	163 €	176 €	191 €	205 €	218 €	234 €	250 €	272 €	289 €	300 €	
MCF / M-Assistants	166 €	189 €	208 €	233 €	249 €	266 €	274 €	289 €	300 €			
Certifiés HC	182 €	207 €	220 €	237 €	257 €	275 €	289 €					
Agrégés HC / MCF HC / PR2	242 €	258 €	272 €	287 €	300 €	(A1) 326 € (A2) 335 € (A3) 358 €						
PR1	300 €	(B1) 358 € (B2) 372 €	(B3) 392 €	(C1) 412 €	(C2) 425 €	(C3) 430 €						
PR EXC	(D1) 430 € (D2) 450 € (D3) 470 €	(E1) 470 €	(E2) 487 €									
Vacataires	36 €	<small>Cotisations hors barème et contractuels : cotisation annuelle = 7,7 % du traitement brut mensuel.</small>										
Lecteurs	63 €	<small>Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.</small>										
Alloc. Moniteurs / ATER	98 €	<small>Retraités : 40% de la cotisation correspondant à l'indice terminal de carrière (cf. barème retraités). Enseignants hospitalo-universitaires : + 50 % tous indices.</small>										
ATTENTION : COMPTE TENU DES DISPOSITIONS FISCALES, LE COUT EFFECTIF DE VOTRE COTISATION EST DE 34% DU VERSEMENT EFFECTUE SELON LES INDICATIONS DE LA GRILLE.												
L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2012 pour un règlement transmis avant le 31/12/11.												
<small>Pour information le coût effectif de votre cotisation après déduction fiscale (si vous ne vous déclarez pas aux frais réels) est reporté dans le tableau ci-dessous (les collègues non imposables peuvent prendre contact avec leur trésorier pour un aménagement de cotisation).</small>												
Corps / Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Certifiés / PLP / PTA ENSAM	44 €	47 €	51 €	52 €	55 €	60 €	62 €	67 €	71 €	75 €	82 €	
Biadmissibles	45 €	51 €	53 €	55 €	60 €	63 €	66 €	71 €	75 €	82 €	87 €	
Assistants	45 €	51 €	55 €	60 €	65 €	67 €	71 €	75 €	85 €			
Agrégés / PT ENSAM	47 €	55 €	60 €	65 €	70 €	74 €	80 €	85 €	92 €	98 €	102 €	
MCF / M-Assistants	56 €	64 €	71 €	79 €	85 €	90 €	93 €	98 €	102 €			
Certifiés HC	62 €	70 €	75 €	81 €	87 €	93 €	98 €					
Agrégés HC / MCF HC / PR2	82 €	88 €	92 €	98 €	102 €	111 €	114 €	122 €				
PR1	102 €	122 €	126 €	133 €	140 €	145 €	148 €					
PR EXC	149 €	153 €	160 €	166 €	170 €							
Vacataires	12 €											
Lecteurs	21 €											
Alloc. Moniteurs / ATER	33 €											

Fx-CG20

NOUVEAUTE
2011

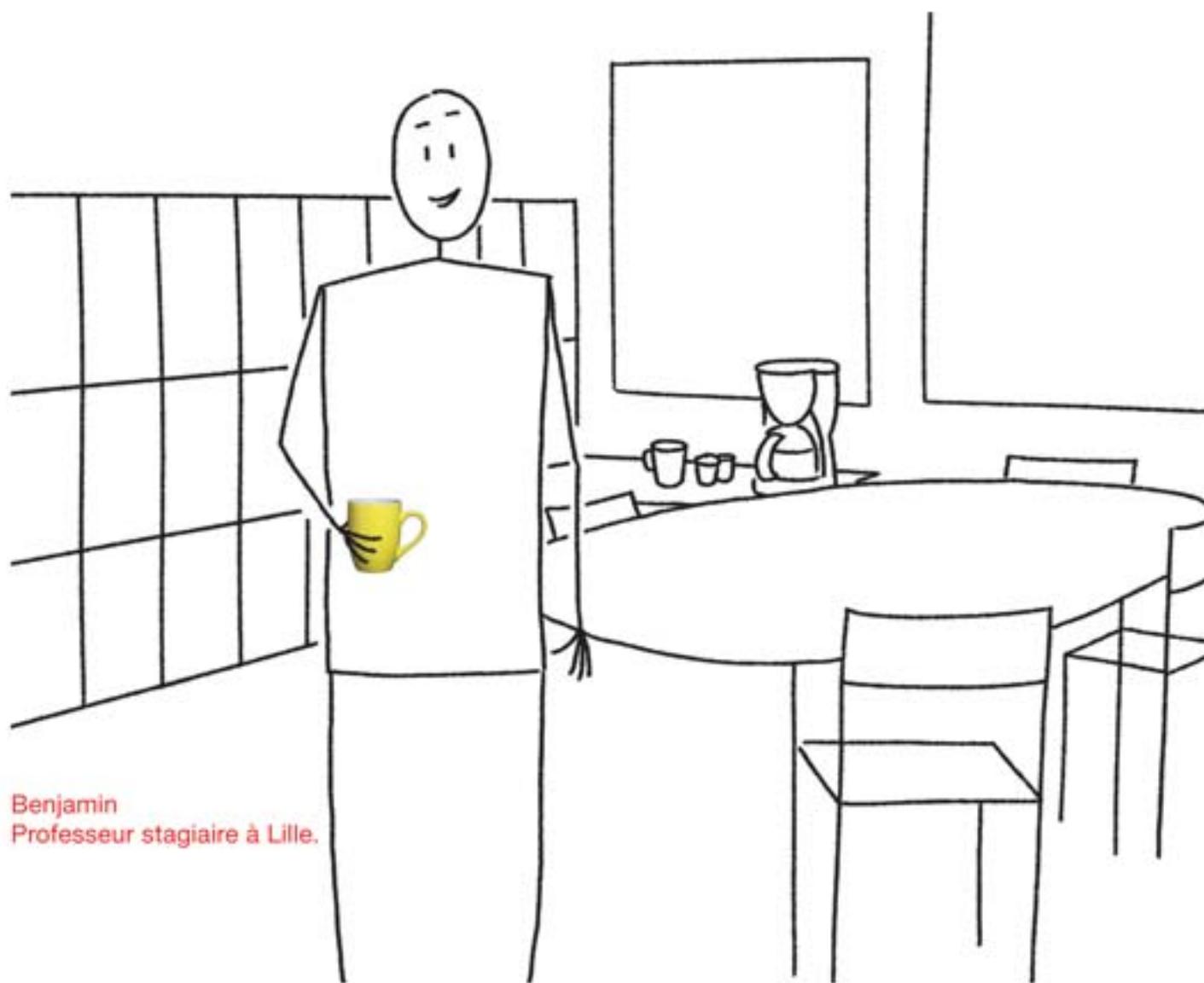


La graphique couleur

- | Grand écran LCD couleur rétroéclairé
- | Très grande vitesse de calcul
- | Connexion directe via port USB pour vidéoprojecteur CASIO
- | Tableur : création de tables de données
- | Solveur numérique et graphique
- | Fonction Picture Graph : graphique sur image

**La 1^{ère} calculatrice permettant
de créer des graphiques en couleurs
à partir d'images réelles**

Ça y est, c'est le grand jour. Ma première rentrée, mes premiers élèves... Tout est nouveau, alors je vais avoir besoin d'être accompagné. C'est sans doute pour cela que j'ai choisi une assurance qui a toujours été aux côtés des enseignants. Avec l'offre « Première Rentrée » de la MAIF, j'avoue que je me sens soutenu.



Benjamin
Professeur stagiaire à Lille.

POUR DÉCOUVRIR L'OFFRE «PREMIÈRE RENTRÉE», RÉSERVÉE AUX PROFESSEURS STAGIAIRES, APPELEZ LE 0800 129 001* CODE « RENTRÉE ».



ASSUREUR MILITANT.